

SEANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2015

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MONTANT, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Vally CARTER, M. Eric MAUGUÉ, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal relatif à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy »
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Quartier de la Chapelle – 2^{ème} étape – Etudes des aménagements extérieurs, des cheminements du « parc de l'Hospice » et de la route d'accès au quartier « Chemin Le-Sapay » - Crédit d'étude (Fr. 170'000.—) (033-15.10)

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

- b) Construction de la nouvelle Maison de quartier du Plateau –
Crédit de construction (Fr. 4'995'000.--) (034-15.10) **p. 84** **Entrée en matière**
- c) Assainissement des simples vitrages des bâtiments du
patrimoine administratif de la Ville de Lancy – Crédit
d'investissement (Fr. 1'250'000.--) (035-15.10) **p. 84** **Entrée en matière**
- 8) Commission de l'aménagement du territoire**
Séance du 16 septembre 2015 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
Crèche de la Chapelle – Division parcellaire, constitution d'un droit
de superficie, constitution de servitudes (027-15.08) **p. 85** **Arrêté**
- 9) Commission de l'administration et des affaires économiques –**
Séance du 28 septembre 2015 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT
Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote
pour l'année 2016 **p. 88** **Vote**
- 10) Commission conjointe du développement durable et des sports –**
Séance du 30 septembre 2015 - Rapporteur : M. Yves PAGE
Commission des finances et du logement –
Séance du 12 octobre 2015 –
Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY
Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade
de Florimont – Crédit d'investissement (Fr. 610'000.--) (030-15.09) **p. 88** **Arrêté**
- 11) Commission des travaux et constructions –**
Séance du 5 octobre 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
Commission des finances et du logement –
Séance du 12 octobre 2015 –
Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY
Rénovation et agrandissement du Terrain d'aventures Lancy-Voiret
(TALV) – Crédit de construction (Fr. 700'000.--) (029-15.09) **p. 91** **Arrêté**
- 12) Commission de l'aménagement du territoire**
Séance du 7 octobre 2015 – Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
Modification des limites de zones n°29959-543 située entre la route
du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des
Morgines et le chemin Louis-Hubert (028-15.09) **p. 94** **Arrêté**
- 13) Commission des finances et du logement –**
Séance du 12 octobre 2015 - Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY
- a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des
investissements 2016 et fixation des centimes additionnels **p. 96** **Arrêté**
- b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle
communale 2016 **p. 102** **Arrêté**
- c) Divers
- 14) Commission de l'administration et des affaires économiques –**
Séances des 28 septembre, 15 octobre et 26 octobre 2015 -
Rapporteurs : M. Thierry DEROBERT et M. Thierry AESCHBACHER
Fondation Lancy médias – Désignation des représentants du Conseil
municipal **p. 104** **Vote**

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

- 15) **Résolution du groupe PDC « Représentation de la commune dans les associations subventionnées »** **p. 112** **Résolution**
- 16) **Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble du Conseil municipal – Séance du 16 septembre 2015 – Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
- a) CEVA – Présentation des espaces publics de la gare Carouge-Bachet et Lancy Pont-Rouge **p. 118** **Information**
- b) Divers
- 17) **Commission de la culture - Séance du 17 septembre 2015 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 120** **Information**
- b) Présentation de l'organisation et des tâches du service culturel **p. 120** **Information**
- c) Présentation de la bibliothèque de Lancy par sa responsable **p. 121** **Information**
- d) Divers
- 18) **Commission de l'administration et des affaires économiques – Séance du 28 septembre 2015 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 122** **Information**
- b) Présentation de l'activité du service des affaires économiques et du secrétariat général **p. 122** **Information**
- 19) **Commission des sports- Séance du 29 septembre 2015 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 123** **Information**
- b) Présentation de la Fondation des Evaux **p. 123** **Information**
- c) Projet de délibération du Conseil municipal pour la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet **p. 123** **Information**
- d) Divers
- 20) **Commission conjointe du développement durable et des sports – Séance du 30 septembre 2015 - Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 124** **Information**
- b) Présentation du service de l'environnement et de la déléguée au développement durable **p. 124** **Information**
- c) Présentation de la stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy **p. 125** **Information**
- d) Divers
- 21) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 octobre 2015 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Bilans des consommations énergétiques 2014 du patrimoine administratif **p. 127** **Information**
- b) Divers
- 22) **Commission sociale - Séance du 6 octobre 2015 - Rapporteuse : Mme Sandrine GILLIERON**
- a) Présentation de la Maison de quartier du Plateau **p. 128** **Information**
- b) Rapport du Contrat de quartier Palettes-Bachet et perspectives **p. 129** **Information**
- c) Divers

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**23) Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble du Conseil municipal - Séance du 7 octobre 2015 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

- a) Quartier des Semailles – Présentation de l'avant-projet du PLQ des Palettes **p. 130** **Information**
- b) Information sur la motion du 30.04.2015 « Tram 15 : conséquences pour les Palettes et le secteur de Lancy-Sud » **p. 131** **Information**
- c) Information sur la résolution du 26.02.2015 concernant le quartier de l'Adret **p. 131** **Information**
- d) Divers

24) Propositions individuelles et questions **p. 132****25) Questions du public** **Annexe**

M. FONTAINE : Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire de Conseil municipal de la Ville de Lancy.

Je salue la présence de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de M. le Maire, de Messieurs les Conseillers administratifs, de Mme la Secrétaire générale, de Mme la secrétaire du Conseil municipal, de Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, des représentants des médias et des habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être présents ce soir.

En préambule, afin de faciliter le travail du Bureau et de la presse, pour éviter qu'il y ait des erreurs dans le Lancéen, je vous remercie d'avoir respecté le plan de la salle.

J'excuse l'absence de Mme CARTER, M. MAUGUÉ et M. REOLON.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MATHIEU : je m'exprime au nom de la Commission de l'administration et des affaires économiques. Nous souhaitons que le point 16b) Fondation Lancy médias – Désignation des représentants du Conseil municipal – soit traité après le point 13), car nous souhaitons qu'il y ait un vote. Le nouveau point 14) s'intitulera Commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 28 septembre, 15 octobre et 26 octobre, rapporteurs MM. Thierry DEROBERT et Thierry AESCHBACHER – Fondation Lancy médias – Désignation des représentants du Conseil municipal.

M. FONTAINE : y a-t-il une opposition à ce changement ? Ce n'est pas le cas, cette modification est approuvée.

Mme CASUTT : nous souhaitons rajouter un point concernant la résolution que vous avez trouvée sur vos places, intitulée « Représentation de la commune dans les associations subventionnées ».

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

De plus, aux points 8) et 12), il ne s'agit pas de la Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble du Conseil municipal, mais uniquement la Commission de l'aménagement du territoire.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

M. COUTO : à la page 41, concernant mon intervention : « (...) De plus, on trouve bizarre que pendant l'assemblée constitutive de cette association, c'est seulement le magistrat d'un certain secteur politique, c'est quand même bizarre qu'il n'y ait pas les magistrats de tous les secteurs politiques », j'aimerais remplacer « le magistrat d'un certain secteur politique », par « les magistrats d'un certain secteur politique ».

Le procès-verbal est approuvé avec cette modification.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FONTAINE : il n'y a pas de communications du Bureau.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : j'ai trois petites communications.

La première, pour les personnes qui n'auront pas la chance de participer à la sortie du Conseil municipal ce week-end, le samedi 31 octobre 2015, aura lieu la manifestation Livres à Lancy à la salle omnisports du Petit-Lancy. Pour ceux qui ne pourront pas être présents parce qu'ils sont en sortie, rien ne les empêche de parler de cette manifestation autour d'eux, pour que leurs familles, par exemple, y soient présentes.

Par ailleurs, vous avez trouvé sur vos places le flyer de l'exposition Tomi Ungerer dont le vernissage aura lieu le 20 novembre 2015 à 18h00. C'est une collaboration intéressante avec le musée de Strasbourg. Je vous invite à venir nombreux à cette exposition qui durera jusqu'au 21 février.

Vous avez également trouvé sur vos places une communication de l'Espace Gaimont qui, cette année, n'organise pas son traditionnel marché de Noël, mais a remplacé cet événement par une exposition automnale les 6, 7 et 8 novembre.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**6) RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA PRISE EN CONSIDERATION DE L'INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE INTITULEE « POUR UNE INTEGRATION RESPECTUEUSE DU TRAM A LANCY »**

M. BONFANTI :

ATTENDU QUE :

1. Par courrier du 23 octobre 2014, Monsieur Frédéric Renevey, Maire, a été informé par Messieurs Martin Mierzwicki, Président de l'ALMA, Association Lancy-Mobilité-Avenir, ci-après : ALMA, et Robert Völki, du lancement d'une l'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ».
2. Par le biais de cette initiative, les signataires entendaient que le Conseil municipal ne donne un préavis favorable au dossier de concessions et aux plans de construction du tram ainsi qu'aux plans localisés qui lui seront soumis concernant le quartier des Semailles que moyennant un certain nombre de garanties.
3. Au travers de cette initiative, ALMA souhaitait que l'intégration du tram dans le quartier de Lancy-Sud devienne une réelle opportunité pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble du quartier et de ses habitants.
4. Le lancement et le texte de l'initiative ont été publiés dans la FAO du 31 octobre 2014, avec un délai de récolte des signatures échéant le lundi 2 mars 2015.
5. Le 2 mars 2015, le comité d'initiative a déposé les listes de signatures auprès du Service des votations et élections.
6. Par arrêté du 22 avril 2015, le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative, les signatures ayant été déposées dans le délai prescrit et en nombre suffisant. Il a par ailleurs notamment fixé un délai au 24 août 2015 pour que soit adopté l'arrêté du Conseil d'Etat statuant sur la validité de l'initiative.
7. L'arrêté du 22 avril 2015 a été publié dans la FAO du 24 avril 2015.
8. Par Arrêté du 22 juillet 2015, le Conseil d'Etat a déclaré l'initiative « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy» partiellement valide. L'Arrêté du 22 juillet 2015 a été publié dans la FAO le 24 juillet 2015.
9. Le texte validé de l'initiative a la teneur suivant :

« POUR UNE INTEGRATION RESPECTUEUSE DU TRAM A LANCY »

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la commune de Lancy, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative:

DEMANDE DES INITIANTS: Mieux respecter le quartier de Lancy-Sud et ses habitants

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le conseil municipal de Lancy ne devra donner un préavis favorable aux plans localisés qui lui seront soumis concernant le quartier des Semailles que moyennant les garanties suivantes :

- 1. Que les habitants soient associés dans le développement de l'aménagement de Lancy-Sud, conformément à la constitution genevoise (art. 134 et 135).*
- 2. Que les places de parking supprimées le long du tracé du tram doivent être compensées en souterrain par un parking d'env. 280 places situé au ch. des Palettes/ch. des Semailles.*
- 3. Que Lancy-Sud soit réhabilité en « éco-quartier » avec toutes les mesures adéquates:*
 - Mise en place de mesures d'aménagement (ex. chicanes, bacs à fleurs, trottoirs, pistes cyclables) dans toutes les rues communales du quartier (ch. des Palettes, ch. des Semailles, av. du Curé-Baud, ch. des Fraisiers, ch. Champ-Gottreux, ch. du Clos).*
 - Les espaces libérés en surface doivent être transformés en zone de rencontres et de places publiques pour les habitants, avec le maintien des arbres au ch. des Palettes et au ch. des Fraisiers.*
 - Mise en place de mesures adéquates pour réduire les nuisances de bruit à un niveau maximum d'immission selon l'OPB (art. 40, al. 1) et de vibrations dues au passage du futur tram.*
 - Mise en place de capacités supplémentaires pour la mobilité douce (piétons, pistes cyclables en site propre) pour améliorer la sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite.*
 - Refus d'amputer même partiellement le Tennis des Fraisiers, le Terrain d'Aventures et le Parc en Sauvvy. »*
10. Le Conseil d'Etat a considéré que l'exigence de l'unité de la matière était respectée pour les parties de l'initiative qui subsistent, soit le fait pour le conseil municipal de préavis favorablement les futurs PLQ qui lui seront soumis dans le quartier des Semailles, moyennant les garanties que les habitants soient associés à l'aménagement de Lancy-Sud, que les places de parking soient compensées et que Lancy-Sud soit réhabilité en éco-quartier avec toutes les mesures adéquates. Pour le Conseil d'Etat, toutes les garanties demandées par les initiants concernent la même matière, à savoir des mesures d'aménagement du territoire dans le contexte de l'élaboration de PLQ dans un périmètre délimité et de l'extension de la ligne de tram dans ce secteur. Le moyen proposé par les initiants pour y parvenir est la délivrance par le conseil municipal d'un préavis favorable sous réserve du respect des conditions détaillées par l'initiative.
11. Il apparaît ainsi au Conseil d'Etat que l'initiative comporte une unité de but et que les garanties demandées ont un rapport de connexité suffisant entre elles pour qu'il y ait lieu d'admettre qu'elle respecte le principe de l'unité de la matière.
12. L'Arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2015 est entré en force, n'ayant pas fait l'objet d'un recours.
13. La question de la validité formelle de l'initiative a par conséquent été tranchée, le Conseil d'Etat étant l'autorité compétente pour statuer sur la validité d'une initiative populaire communale.
14. Il incombe dès lors au Conseil municipal de se prononcer sur sa prise en considération, en prenant connaissance de l'ensemble des éléments dont le présent rapport du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

15. Cette initiative vise à fixer les conditions auxquelles le délibératif peut préavis favorablement tout PLQ relatif au quartier des Semailles. Sous réserve de l'aménagement de Lancy-Sud, elle n'impose aucune obligation de faire à la Ville de Lancy en termes de constructions ou d'aménagement.

Association des habitants à l'aménagement

16. L'initiative entend en premier lieu subordonner un préavis favorable à tout plan localisé de quartier relatif au quartier des Semailles au fait que « les habitants soient associés dans le développement de l'aménagement de Lancy-Sud, conformément à la constitution genevoise »
17. L'article 134 de la Constitution genevoise énonce le principe selon lequel les communes encouragent la population à participer à l'élaboration de la planification et des décisions communales. Les autorités en rendent compte dans la motivation de leurs décisions.
18. En outre, depuis le 21 mars 2015, le principe de la concertation est inscrit au cœur de l'élaboration des plans localisés de quartier. En effet, l'article 5A alinéa 1 LGZD dispose que le projet de plan localisé de quartier est élaboré par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie de sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'Etat ou d'une commune; il est mis au point par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en collaboration avec la commune, et la commission d'urbanisme et les particuliers intéressés à développer le périmètre, sur la base d'un avant-projet étudié par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, la commune ou des particuliers intéressés à développer le périmètre dans le cadre d'un processus de concertation avec ces derniers, les habitants, propriétaires et voisins du quartier ainsi que les associations et la commune concernées.
19. Sur ce plan, l'initiative peut sembler redondante. Le Conseil administratif considère qu'elle intègre dans notre commune le principe de concertation et qu'elle lui apporte ainsi un ancrage local bienvenu.

Compensation des places de parking supprimées

20. Seconde condition mise à l'octroi d'un préavis favorable à tout plan localisé de quartier dans le quartier des Semailles, celui-là devra prévoir un parking souterrain d'environ 280 places situé au ch. des Palettes/ch. des Semailles.
21. Matériellement, l'initiative n'impose pas à la ville de Lancy de construire un parking de 280 places. L'obligation de la ville de Lancy consiste, si l'initiative est acceptée, à ne préavis favorablement un plan localisé de quartier que pour autant que celui-ci prévoie notamment un parking souterrain d'environ 280 places au ch. des Palettes/ch. des Semailles.
22. Le Conseil municipal reste donc libre de délivrer un préavis défavorable à un plan localisé qui ne présenterait pas les « garanties » voulues, au sens de l'initiative. Le délibératif peut motiver son préavis en référence à chacun des aspects du PLQ, de façon à ce qu'apparaissent clairement quels aspects du PLQ sont préavisés favorablement, respectivement négativement.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

23. L'initiative implique concrètement que le Conseil municipal s'engage notamment à ne pas préavis favorablement un plan localisé de quartier qui ne prévoirait pas du tout de parking souterrain au ch. des Palettes/ch. des Semailles ou seulement un parking d'une capacité de 140 places.
24. Le Conseil administratif considère que le principe d'un parking souterrain est justifié. Il regrette toutefois que l'initiative ne laisse pas de marge de manœuvre, compte tenu des contraintes techniques et financières qu'un parking de 280 places implique.

Réhabilitation de Lancy-Sud en éco-quartier

25. Troisième et dernière condition cumulative à remplir pour qu'un préavis favorable puisse être délivré à tout plan localisé de quartier dans le quartier des Semailles, Lancy-Sud devra être réhabilité en « éco-quartier », avec toutes les mesures adéquates.
26. A l'origine, l'initiative sollicitait en outre que Lancy-Sud soit réhabilité en « zone résidentielle ». Le Conseil d'Etat relève dans son Arrêté du 22 juillet 2015, que cette demande implique nécessairement un changement de zone, qui relève de la compétence du Grand Conseil et non du Conseil municipal, de sorte que « la mention de la réhabilitation de Lancy-Sud en zone résidentielle doit être considérée comme non conforme au droit et sera invalidée. »
27. Pour autant, la validité de la condition susmentionnée, prévoyant une réhabilitation en éco-quartier, n'est pas remise en cause.
28. Il s'agit en effet toujours de calibrer le préavis à tout futur plan localisé de quartier et un plan localisé de quartier a par essence vocation à prévoir notamment les différents éléments constitutifs d'un éco-quartier, dont en particulier :
 - les espaces libres, privés ou publics, notamment les places, promenades, espaces verts et places de jeux pour enfants;
 - les terrains réservés aux équipements publics autres que ceux visés à l'alinéa 3 et leur éventuelle cession gratuite dans la mesure de la contrepartie offerte par les reports de droits à bâtir prévus par le tableau et schéma de répartition et localisation des droits à bâtir ;
 - un concept énergétique territorial au sens de l'article 6, alinéa 12, de la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (article 3 alinéa 1 lettres b, c et f LGZD).
29. Dans l'ensemble, les mesures proposées vont dans le sens d'un aménagement qui privilégie la qualité de vie.
30. Elles s'inscrivent ainsi dans la perspective voulue par le Conseil administratif.

Synthèse relative à l'initiative

31. L'initiative déposée a été amputée de plusieurs de ses dispositions par le Conseil d'Etat, en raison de leur non-conformité au droit.
32. Le texte qui subsiste détermine les conditions auxquelles tout nouveau plan localisé de quartier inscrit dans le quartier des Semailles pourrait bénéficier d'un préavis favorable du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

33. Sous réserve de la taille du parking souterrain, les propositions de l'initiative vont dans le sens de la politique menée par les autorités lancéennes.

Cheminement de l'initiative au sein du Conseil municipal

34. Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2013, de la nouvelle Constitution genevoise du 14 octobre 2012 et l'adoption de la législation en découlant, le Conseil municipal ne se prononce pas sur la recevabilité de l'initiative.
35. Il lui incombe de se prononcer sur la prise en considération de l'initiative au plus tard 12 mois après la constatation de son aboutissement, soit donc jusqu'au 22 avril 2016 ; le débat se conclut par un vote sur l'acceptation et le refus de l'initiative et, en cas de refus, le Conseil municipal décide immédiatement de préparer ou non un contre-projet qui peut, le cas échéant, être approuvé lors de la même séance.
36. L'absence de décision du Conseil municipal dans le délai précité vaut décision de refus de l'initiative sans contre-projet.
37. En cas d'acceptation de l'initiative par le Conseil municipal, le Conseil administratif présente à celui-ci un projet de délibération conforme à l'initiative au plus tard 3 mois après la décision de prise en considération ; le Conseil municipal se prononce au plus tard 24 mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative. Le refus du projet de délibération ou l'absence de décision du Conseil municipal a pour effet que l'initiative est soumise à la votation populaire sans contre-projet.
38. L'initiative refusée par le Conseil municipal sans contre-projet est soumise à la votation populaire.
39. Le Conseil administratif présente un contre-projet au plus tard 3 mois après la décision relative à la prise en considération. Le refus du contre-projet ou l'absence de décision du Conseil municipal dans le délai prescrit a pour effet que l'initiative est soumise à la votation populaire sans contre-projet.
40. Lorsque l'initiative ou le contre-projet a été approuvé, le Conseil administratif présente au plus tard 6 mois après la votation un projet de délibération conforme, que le Conseil municipal doit approuver au plus tard 12 mois après la votation.
41. Tout projet de délibération élaboré à la suite d'une initiative impliquant une incidence financière doit prévoir son coût ainsi qu'une proposition du mode de couverture. L'étude financière peut être demandé au Maire ou au Conseil administratif.

Acceptation en votation populaire

42. L'initiative est acceptée lorsqu'elle réunit la majorité absolue des suffrages, soit le nombre immédiatement supérieur à la moitié du total des votes valables.
43. Lors d'une votation où un contre-projet est opposé à une initiative, le projet qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages à la question subsidiaire est accepté pour autant que la majorité requise susmentionnée ait été obtenue. En cas d'égalité à la question subsidiaire, le projet qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages est accepté.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Retrait de l'initiative

44. L'initiative indique la composition du comité d'initiative compétent pour la retirer. La décision de retrait doit être prise à la majorité des électeurs autorisés à retirer l'initiative.
45. Elle peut être retirée en tout temps, mais au plus tard 30 jours après la publication ou l'affichage de la décision définitive du Conseil municipal sur sa prise en considération et l'adoption éventuellement d'un contre-projet.
46. La décision de retrait doit être communiquée au Service des votations et élections.

LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE LANCY

- I. Invite le Conseil municipal à faire bon accueil au présent rapport.
- II. Invite le Conseil municipal à prendre en considération l'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ».

M. BONFANTI : le Conseil administratif propose le renvoi de ce rapport à la Commission de l'aménagement du territoire pour qu'il puisse être étudié et pour que les Conseillers municipaux puissent prendre connaissance plus tranquillement de ce rapport, qui sera mis à disposition sur CMNet dès demain.

M. FONTAINE : un renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est proposé. Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Quartier de la Chapelle – 2^{ème} étape – Etudes des aménagements extérieurs, des cheminements du « parc de l'Hospice » et de la route d'accès au quartier « chemin Le-Sapay » - Crédit d'étude (Fr. 170'000.--) (033-15.10)**
-

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : ce sujet est une suite du développement du quartier de la Chapelle. Le même processus a été mis en place pour l'étape 1 de ce quartier qui est maintenant achevée. Comme vous l'avez sans doute remarqué, l'étape 2, qui comporte la réalisation de huit nouveaux immeubles, a démarré il y a quelques semaines, et il faut maintenant penser aux aménagements extérieurs de ces immeubles, dont la Ville de Lancy est partenaire à hauteur de 14% des coûts, tant de l'étude que de la réalisation. Cet exposé des motifs et ce vote consistent à faire accepter par notre Conseil municipal le crédit d'étude y relatif.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**b) Construction de la nouvelle Maison de quartier du Plateau – Crédit de construction (Fr. 4'995'000.--) (034-15.10)**
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : ce dossier est étudié depuis quelques années maintenant. Il s'agit de réaliser d'une manière pérenne une maison de quartier dans le quartier du Plateau au Petit-Lancy. Vous savez qu'il y a actuellement une maison de quartier provisoire. La parcelle qui doit accueillir cet équipement est située de l'autre côté de la route de St-Georges, à côté de l'entrée du cimetière de St-Georges. Un concours d'architecte à 1 degré a été organisé en 2011. A l'époque, 44 projets avaient été rendus, le lauréat de ce concours a maintenant préparé les éléments permettant de voter un crédit de réalisation de ce projet, qui vous sera présenté dans les détails d'architecture et de matériaux.

Il faut préciser également que trois packages d'options vous seront présentés pour permettre d'équiper ce bâtiment, y compris pour un équipement en mobilier, afin d'éviter ce qui se faisait usuellement, de venir dans un deuxième temps avec le budget lié à l'ameublement des bâtiments publics.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

c) Assainissement des simples vitrages des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 1'250'000.--) (035-15.10)
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : comme vous l'avez probablement tous entendu, la loi L5 05 sur les constructions et installations a été modifiée dernièrement, rendant obligatoire, d'ici à fin janvier 2016 le remplacement de tous les vitrages qui ne répondent pas à un degré d'isolation thermique suffisant.

Par rapport à cette problématique, la Ville de Lancy se retrouve avec un certain nombre de bâtiments qui ne répondent pas à la norme qui doit être respectée. Le service des travaux a demandé et obtenu au service de l'énergie un certain nombre de dérogations qui nous permettent de planifier ces travaux sur trois années.

L'idée de cet exposé des motifs est de voter une enveloppe budgétaire globale de Fr. 1'250'000.--, permettant la réalisation et le remplacement des vitrages sur tous les bâtiments de la commune du patrimoine administratif qui le nécessitent.

M. MATHIEU : vu que cette somme n'est pas inscrite au budget, ne faut-il pas également envoyer cet objet à la Commission des finances ?

M. LORENZINI : oui en effet, il est noté dans le planning intentionnel, que ce sera présenté à la Commission des travaux et constructions du 2 novembre et à la Commission des finances et du logement du 9 novembre 2015.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. VINCENT : sauf erreur, ce sera présenté à la Commission des finances du 16 novembre, la séance du 9 novembre ayant été annulée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ELARGIE A L'ENSEMBLE DU
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 16 septembre 2015 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

**Crèche de la Chapelle – Division parcellaire, constitution d'un droit de superficie,
constitution de servitudes (027-15.08)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : cette division parcellaire, et le droit de superficie, découle du PLQ du périmètre de la Chapelle. Pour ces nouvelles habitations, une crèche a été construite et un parc public va être aménagé. Ces aménagements sont situés sur une parcelle de l'Hospice général. La parcelle N° 4779 va être divisée en 2 parties, la 5002 pour la commune de Lancy et la 5003 pour l'Hospice. L'Hospice général accorde à la commune un droit de superficie ou droit distinct et permanent (DDP) pour une durée de 99 ans à un prix de Fr. 44'460.-.

Des servitudes sont liées à cette division parcellaire, la première relative au parking qui autorisera la commune à bénéficier de 8 places de stationnement, la deuxième est une servitude de vue droite, car l'Hospice souhaite conserver un droit de vue par rapport à ses bâtiments, et la troisième est une servitude de passage relative à la canalisation communale.

Pour répondre aux questions des commissaires :

- L'entretien du parc sera à la charge de la commune, la réalisation de celui-ci est déjà au budget des investissements 2019.
- Les négociations ont été très longues et c'est pour cela que l'on vote après que les travaux aient été entrepris.
- Une clause a été modifiée pour que la commune ait un droit de préemption en cas de vente de la parcelle.
- Les servitudes sont gratuites et le droit de superficie est calculé par rapport aux mètres carrés construits.
- Les négociations ont duré 2 ans et les interlocuteurs ont changé dans l'intervalle, il paraît difficile d'informer les commissaires durant toute la procédure.
- La question du parking était liée à la construction de la crèche et cela a été un soulagement lorsque l'Hospice a signé l'autorisation de construire.

M. FLURY : c'est un investissement conséquent que l'on fait, Fr. 4'500'000.— environ en l'espace de 100 ans que l'on va payer pour un terrain. La commune paie à peu près deux fois le prix du terrain.

C'est un investissement en faveur d'une crèche qui vient d'être inaugurée, cela a été publié dans le Lancéen, et le bénéficiaire est l'Hospice général qui a un gros besoin d'argent.

On ne va pas s'opposer à cet arrêté, mais on ne le soutiendra que du bout des lèvres, en marque de protestation pour montrer notre mécontentement sur la procédure, laquelle consiste à amener au Conseil municipal un arrêté à voter, alors que les travaux sont finis et que la crèche a été inaugurée.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. CLEMENCE : en tant que président de la Commission de l'aménagement du territoire, vu que la remarque a été faite, je ne peux que rejoindre M. FLURY sur cet aspect. On nous a effectivement expliqué que les négociations étaient longues, que c'était compliqué, que finalement on était arrivé à un accord, que comme l'Hospice a signé l'autorisation, cela vaut acceptation – c'est à vérifier.

Je le comprends très bien sur cet objet et on le soutiendra bien évidemment, mais je n'aimerais pas que cela se généralise non plus.

M. BONFANTI : vous avez totalement raison, le but du Conseil administratif est d'éviter ce genre de problèmes, il faudrait que les actes notariés soient réalisés pour la construction d'un bâtiment sur lequel on va s'affairer. J'en ai aussi parlé avec mes services, on s'est rendu compte que parfois il n'y avait pas de séances interservices qui permettraient d'éviter ce genre de problèmes. Dorénavant, on sera attentifs, avec mes services, à travailler assez rapidement avec ces actes.

M. FONTAINE : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la construction par la Ville de Lancy d'une crèche dans le quartier de la Chapelle, selon délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2014, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 11'012'000.- pour couvrir les frais de construction de ce bâtiment,

Attendu que la crèche, dont l'ouverture a eu lieu le 31 août 2015, se situe sur la parcelle N°4779, propriété de l'Hospice général, Institution genevoise d'action sociale,

Attendu qu'il est nécessaire de régulariser la situation au niveau foncier, notamment par une division parcellaire, la constitution d'un droit de superficie et la constitution de servitudes,

Vu le tableau de mutation N° 40/2013, dressé le 27 août 2013 et modifié le 12 février 2014 par M. Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel,

Vu le projet d'acte dressé le 15 septembre 2015 par Maître Costin van BERCHEM, notaire,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 16 septembre 2015 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'accepter la division de la parcelle 4779 de Lancy, propriété de l'Hospice Général, Institution genevoise d'action sociale, et de créer les nouvelles parcelles 5002 (4779A), de 10'769 m³ et 5003 (4779B), de 6'135 m² ;*
2. *D'accepter la constitution par l'Hospice Général, Institution genevoise d'action sociale (superficiant) en faveur de la Ville de Lancy (superficière) d'un droit de superficie qui s'exercera sur la totalité de la nouvelle parcelle 5002, conformément au tableau de mutation dressé par M. Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel, aux conditions suivantes :*

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

- a) *Il s'agit d'un droit distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du code civil suisse. Il est immatriculé comme immeuble au Registre Foncier, sous DDP No 5004, conformément aux articles 655 alinéa 3 et 943 alinéa 1 du code civil suisse et 22 alinéa 1 de l'ordonnance sur le Registre Foncier.*
 - b) *La durée du droit de superficie est fixée à 99 ans, dès le 1^{er} septembre 2015. Il est renouvelable et sa prolongation devra faire l'objet d'un acte authentique inscrit au Registre foncier.*
 - c) *Ce droit de superficie est cessible. Toutefois, la cession est subordonnée au consentement préalable du superficiant.*
 - d) *La Ville de Lancy s'engage à verser au superficiant une rente de droit de superficie annuelle de CHF 44'460.-, dès le 1^{er} septembre 2015. Cette somme correspond à 5% de la valeur du terrain, fixée à CHF 450.- le m² de surface brute de plancher. Par ailleurs, une indemnité de CHF 100.- par m² de surface de plancher sera versée au superficiant, depuis le début des travaux de construction de la crèche jusqu'au 31 août 2015.*
 - e) *La rente foncière est indexée tous les dix ans à l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de base étant celui du mois de septembre 2015.*
 - f) *A l'extinction du droit de superficie à sa première échéance ou à celle de sa prorogation, les constructions et installations fixes passeront en la propriété du superficiant. Toutefois, si le superficiant refuse la prolongation ou le renouvellement du droit, il versera au superficiaire une indemnité égale à la valeur intrinsèque à dire d'experts des constructions fixes, au moment de l'extinction du droit de superficie. Si le superficiaire ne sollicite pas la prolongation ou le renouvellement du droit, pour lui ou en vue de cession à un tiers, le superficiant ne versera aucune indemnité au superficiaire pour les constructions et installations fixes lui faisant retour.*
3. *de constituer, à titre gratuit, les servitudes suivantes :*
- a) *Sur la parcelle 5003, au profit de la parcelle 5002 et du DDP 5004, une servitude de passage à pieds et tous véhicules, selon plan de servitude N°1*
 - b) *Sur la parcelle 5002 et le DDP 5004, au profit de la parcelle 5003 et de l'Etat de Genève, une servitude de distance et vue droite, selon plan de servitude N°2*
 - c) *Sur la parcelle 5002 et le DDP 5004, au profit de la Ville de Lancy, servitude de pose, maintien et entretien de canalisations pour les eaux claires et les eaux usées, selon plan de servitude N°3 ;*
4. *de désigner deux Conseillers administratifs pour signer tous actes relatifs à cette opération.*

L'arrêté 027-15.08 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – Séance du 28 septembre 2015 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2016

M. DEROBERT présente le sujet : comme chaque année, le service des votations et élections demande aux communes de désigner les présidents et vice-présidents pour les locaux de vote de la commune. Lancy possède deux locaux, un à l'école des Palettes et l'autre à l'école du Petit-Lancy. Il y a quatre votations prévues en 2016, soit un total de huit personnes fonctionnant. Les trois plus grosses formations du Conseil municipal auront deux présidences et deux vice-présidences, les autres formations n'en auront qu'une seule.

Il est à souligner que la fonction est plus légère puisque le dépouillement est maintenant assumé par le service des votations.

Un courrier sera envoyé aux présidents des groupes siégeant au Conseil municipal pour qu'ils proposent les personnes aux différents postes.

M. FONTAINE : vous avez tous reçu la liste des propositions de noms. Nous allons voter cette liste intégralement et non pas sur chaque nom.

M. CLEMENCE : j'aimerais signaler que le délai pour rendre les propositions de noms était très court. Si la prochaine fois, on peut anticiper cela pour que l'administration nous envoie ce courrier un peu plus tôt, ce serait appréciable.

M. FONTAINE : je vous propose de passer au vote de ces listes.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

10) COMMISSION CONJOINTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES SPORTS – Séance du 30 septembre 2015 – Rapporteur : M. Yves PAGE COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 octobre 2015 - Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY

a) Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont – Crédit d'investissement (Fr. 610'000.--) (030-15.09)

M. PAGE présente le sujet : M. BONFANTI relève que, depuis environ deux ans, une dégradation des terrains synthétiques est constatée. Le terrain « B » a été rénové il y a quelque temps. Le terrain « A » connaît maintenant les mêmes problèmes : le substrat en caoutchouc qui avait été employé présente des défauts de structure et la fibre constituant la pelouse est usée par la forte utilisation du terrain pour les matchs et les entraînements. Il signale également que l'ACGF a décidé de fermer ce terrain il y a quelques semaines car il devenait dangereux pour les joueurs. Le terrain n'est plus sous garantie mais l'entreprise a accepté de prendre en charge une part de responsabilité et a consenti un rabais sur le coût des travaux.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif présente au Conseil municipal ce crédit extraordinaire. Les travaux étaient prévus l'année prochaine mais ils doivent être réalisés rapidement pour que le terrain puisse être à nouveau utilisé.

En réponse à une question d'un commissaire, M. HASLER explique que l'appel d'offres était comparatif puisqu'il exigeait des fournitures de qualité équivalente, c'est-à-dire qui répondent aux normes FIFA. À l'époque, seule l'entreprise Realsport offrait une garantie de huit ans telle que nous en avons bénéficié. Aujourd'hui, toutes les entreprises se basent sur des recommandations d'utilisation et de nombre d'heures d'usage. Plus aucune offre de garanties en termes d'années n'est proposée.

M. BONFANTI ajoute qu'un groupe de travail va être créé au sein du service de l'environnement, du service des sports et éventuellement du service de l'urbanisme pour avoir une vision à long terme – y a-t-il assez de terrains à Lancy, faut-il fermer des terrains de football publics, faut-il mettre le terrain de Marignac en synthétique, etc. ?

M. HASLER indique que les terrains sont passés en synthétique au rythme d'un par année et qu'il faut donc maintenant rénover pratiquement un terrain chaque année. La Commune a deux terrains synthétiques homologués FIFA et un petit terrain synthétique à Florimont, un terrain synthétique aux Fraisiers et deux terrains naturels, l'un à Marignac et l'autre aux Fraisiers.

M. CARNAZZOLA mentionne que la plupart des licenciés et non licenciés proviennent de la Commune. Il ajoute que les licenciés sont aujourd'hui environ 1'300 alors qu'ils étaient 900 lors de la fusion.

Un commissaire relève qu'il faudra sûrement refaire tôt ou tard le terrain C et celui des Fraisiers. M. HASLER indique qu'il était prévu, dans le plan des investissements, de rénover le terrain B en 2015, le terrain A en 2016, le terrain des Fraisiers en 2017 et le petit terrain à Florimont en 2018. Cela s'explique par le fait que les terrains ont été renouvelés en synthétique à la suite les uns des autres.

Un commissaire relève que les championnats recommencent à partir du 15 février/début mars. Les travaux doivent donc commencer presque à la mi-décembre. Il faut que le Conseil municipal prenne ses responsabilités et vote le crédit d'investissement lors de sa prochaine séance.

L'arrêté est accepté par 17 voix pour et 1 abstention.

Mlle MARMY présente le sujet : M. BONFANTI indique que la commission conjointe des sports et du développement durable a adopté à l'unanimité l'arrêté.

Suite à la question d'un commissaire, M. HASLER répond que le terrain est amorti sur 10 ans selon le règlement d'application de la LAC.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

Mme GACHET CREFFIELD : nous allons soutenir ce crédit. On est ravi de savoir que Lancy a le plus grand club de football de Suisse. Nous en sommes extrêmement contents.

Toutefois, compte tenu du coût important engendré chaque année par l'entretien et la réfection de ces terrains synthétiques, globalement Fr. 700'000.— par année, nous demandons que le service des sports suive de très près la qualité des travaux et l'entretien régulier de ces terrains.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 610'000.-- destiné au remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 343210.503763,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 343200.143391,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 349000.669838 (recettes non-estimées en l'état),*
5. *d'amortir cette somme en 10 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 343200.331000.*

L'arrêté 030-15.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

- 11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 octobre 2015**
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 12 octobre 2015 - Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY

Rénovation et agrandissement du Terrain d'aventures Lancy-Voirets (TALV) – Crédit de construction (Fr. 700'000.--) (029-15.09)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le projet de rénovation date de la précédente législature. Le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude qui avait permis d'obtenir l'autorisation de construire début 2012. Le projet a dû être interrompu durant presque 2 ans car le projet de tracé du tram présentait un empiètement sur la parcelle du terrain d'aventures, à tel point que dans les premières variantes le bâtiment aurait dû être démoli.

L'Etat vient de certifier que le passage du tram sur l'avenue du Curé Baud ne nécessite plus la démolition du bâtiment. Seul peut-être le mur en briques qui fait partie de l'aménagement du parc En Sauvy risque de devoir être démoli.

L'autorisation de construire arrive à échéance en février 2016. Quelques travaux urgents ont déjà été effectués. Ces travaux ont été financés par le prélèvement de Fr. 30'000.— par an sur le budget de fonctionnement.

Ainsi des travaux ont été faits en 2013 au niveau du sous-sol, à savoir l'isolation du sol et des murs et l'installation de radiateurs. En 2014, un WC a été construit au sous-sol et le local buanderie a été rénové. En été 2015, les sanitaires du rez-de-chaussée ont été rénovés et un certain nombre de rafraichissements ont été réalisés au niveau des sols et des murs du rez-de-chaussée.

A présent, le crédit concerne de lourds travaux : il faut refaire les canalisations qui ne sont plus conformes, refaire l'isolation extérieure des façades, améliorer celle de la toiture. Deux velux seront aménagés dans les combles. Les installations électriques doivent être remises aux

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

normes et la chaudière changée. Un contrôle et un nettoyage de la ventilation doivent être faits. Un WC handicapé va être construit à l'entrée et l'ensemble des sanitaires rénovés. Un agencement neuf est prévu pour la cuisine. Il y aura également des travaux au niveau des extérieurs. Il est également prévu une extension du bâtiment avec un rajout d'un hall d'entrée.

Tout le travail d'étude a été réalisé par le service des travaux et de l'urbanisme. Or si cette étude avait été réalisée par un bureau d'architecte, cela aurait engendré entre 10 à 15 % de coûts supplémentaires.

Le coût des travaux s'élève à Fr. 618'000.-- hors taxes auxquels sont ajoutés les frais secondaires et les frais d'honoraires. Le montant total est de Fr. 700'000.--, inclus la TVA. Ce crédit était prévu dans le précédent budget. La toiture a été contrôlée et elle ne contient pas d'amiante. Durant la durée des travaux extérieurs, le site sera protégé afin de permettre la poursuite des activités à l'intérieur. Et les travaux à l'intérieur auront lieu pendant les périodes de fermeture du terrain.

Le crédit de construction pour un montant de Fr. 700'000.— est préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la commission.

Mlle MARMY présente le sujet : M. LORENZINI rappelle que ce projet avait été mis en attente parce que le bâtiment était sur le tracé du tram à l'avenue du Curé-Baud. Le dossier a été accepté par les travaux à l'unanimité.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. REICHENBACH : tout d'abord, je précise que le groupe MCG compte maintenir cette rénovation future du bâtiment du Terrain d'aventures Lancy-Voirets.

Je vais faire un petit rappel : lors de la Commission des travaux et constructions du 11 avril 2013, le service des travaux avait proposé deux variantes pour la rénovation du terrain d'aventures ; la variante A pour un coût de Fr. 600'000.— et la variante B pour un coût de Fr. 230'000.--.

Ensuite, les deux variantes avaient été refusées lors du Conseil municipal suivant, le 2 mai 2013, puisque, comme l'a dit dans son rapport Mme GACHET-CREFFIELD, l'on ne savait pas encore si le prolongement des lignes du tram ferait déplacer le Terrain d'aventures en question.

Le problème, c'est qu'actuellement on n'a eu qu'une seule variante pour cette rénovation future et nous aimerions savoir pourquoi il n'est pas proposé la deuxième variante qui a été représentée lors de la dernière Commission des travaux.

Nous vous proposons de renvoyer ce dossier à la Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : j'avoue ne pas avoir l'historique complet que M. REICHENBACH présente. Ce que je peux vous dire, c'est que l'estimatif des travaux qui a été réalisé est conforme à celui que j'ai retrouvé en arrivant et en reprenant ce poste. Je n'ai pas connaissance d'un autre estimatif, mais il y a probablement eu des variantes à l'époque.

Toujours est-il que le montant des travaux qui est demandé par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser est en adéquation et que les délais, comme on l'a expliqué, puisque ce projet a été repoussé de deux ans, presque trois, suite à la menace de l'éventuelle démolition de ce bâtiment. Le permis de construire a déjà été repoussé et prolongé au maximum des

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

prolongations possibles. L'échéance étant en février de l'année prochaine, nous n'avons malheureusement plus techniquement le temps de faire un aller et retour en commission, revenir au Conseil municipal et attendre un délai référendaire de 40 jours pour ouvrir le permis de construire dans les délais. C'est peut-être cet élément qu'il faut considérer.

Je vois que, concernant les deux variantes dont il est fait état, on parle d'une variante qui est très largement inférieure en montant à vous entendre, donc il ne devait probablement pas s'agir de l'agrandissement du bâtiment, mais de travaux d'entretien courants, plus que d'une version de rénovation.

M. RENEVEY : si je peux aussi ajouter quelque chose, c'est vrai que si l'on refait l'historique de cette amélioration du Terrain d'aventures, au tout départ il y avait effectivement la réflexion d'une rénovation intérieure du bâtiment, mais sans finalement agrandir, ce qui ne correspondait pas au désir des utilisateurs. La version B, de Fr. 230'000.--, concernait des travaux de rénovation et de rafraîchissement intérieurs sans création du hall d'entrée. Tout de suite, dès la discussion en commission, on s'est bien rendu compte que ce que tout le monde souhaitait, c'était d'assurer la pérennité de ce Terrain d'aventures et donc d'avoir non seulement une rénovation intérieure mais aussi un agrandissement. C'est un agrandissement qui avait été prévu sur l'entrée, avoir un hall d'entrée avec des vestiaires, des sanitaires, etc., et c'est cette version qui a été validée par le Conseil municipal.

J'ajouterais que lorsque le Conseil municipal s'était saisi de cette réflexion sur ces travaux de rénovation, nous avons ici discuté ensemble de savoir comment améliorer petits bouts par petits bouts l'agrandissement, puisque, vous le savez, on ne pouvait pas le faire tant qu'il y avait ces incertitudes liées à la démolition éventuelle. Ce même Conseil municipal avait voté la possibilité d'améliorer par des travaux intérieurs sur trois ans pour débiter ces travaux de rénovation.

Tout cela est en phase avec ce qui avait été discuté dès le départ et c'est bien de ces travaux-là, c'est-à-dire de travaux intérieurs, mais aussi d'agrandissement, qu'il s'agit.

J'abonde, puisque j'ai la parole, dans le sens de ce que vient de dire mon collègue, il est très important de pouvoir le faire, parce que si nous ne le faisons pas, l'autorisation tombe, il faut relancer tout le processus, ce sera très long, ce sera aussi coûteux et ce sera dommageable pour l'activité du centre.

M. FONTAINE : M. REICHENBACH, désirez-vous maintenir votre demande de renvoi en commission en fonction de ce que vient d'expliquer le Conseil administratif ?

M. REICHENBACH : nous n'avons pas cette précision de la date butoir du permis de construire, donc effectivement, dans ce cas de figure, on ne peut pas renvoyer en commission et revoter au prochain Conseil municipal.

M. FONTAINE : vous renoncez à votre demande de renvoi. Nous allons voter l'arrêté.

Vu l'état de vétusté du bâtiment du Terrain d'aventures Lancy-Voirets ;

Vu la nécessité d'agrandir la capacité d'accueil au niveau de l'accès, des vestiaires et des sanitaires ;

Vu la proposition du Conseil municipal d'allouer la somme de Fr. 30'000.— par année, pendant trois ans, afin de réaliser les travaux les plus urgents ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 octobre 2015 ;

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 octobre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 700'000.— pour la rénovation, rafraîchissement et agrandissement du bâtiment du Terrain d'aventures Lancy-Voirets ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 352210.503763,*
- 3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 352210.143431,*
- 4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 359100.331000.*

L'arrêté 029-15.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 7 octobre 2015
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT

Modification des limites de zones n°29959-543 située entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert (028-15.09)

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. GUERITEY rappelle qu'en 2003 un concours avait été organisé sur l'emplacement de l'usine Tarex, y compris le parking devant le viaduc des Grandes-Communes. Il était question d'un dispositif d'activités mixtes visant à attirer des industries artisanales à des prix compétitifs.

Le projet nommé « Dent de Loup » est en cours de développement. L'idée est de construire la première étape sur le parking et de déménager ensuite les occupants de l'usine Tarex afin de terminer le projet. Ce projet prévoit la mixité, l'idée est de faire des bureaux à l'avant et à l'arrière de l'activité lourde, 53'000m² de surface de plancher hors sol le long de la route du Pont-Butin. Ce projet ambitieux et novateur va permettre aux occupants de passer sans transition d'ateliers à des bureaux et à des zones d'accueil.

Une commissaire demande s'il serait possible de faire une zone mixte totale en intégrant également des logements, étant donné que les industries que l'on trouve à Genève ne sont généralement pas polluantes. Le règlement relatif aux zones ne le permet pas actuellement, il faut également tenir compte des nuisances sonores qui ne permettent pas actuellement d'intégrer les logements dans ces zones.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le projet est déjà rempli à 90%, également par des entreprises de la zone du PAV qui doivent se reloger. Mais nous ne pouvons pas connaître les futurs locataires car les baux n'ont pas encore été actés. Il est important que ce type de locaux se développe, de nombreux artisans ne trouvent pas de surface avec suffisamment de hauteur et des dalles permettant de supporter quelques tonnes.

La question du trafic, notamment des camions, préoccupe également les commissaires. Le Conseil administratif est conscient de ce problème et va étudier des solutions pour que la circulation, surtout des poids lourds, n'impacte pas la vie des habitants.

La commune possède quelques terrains dans la zone et également des privés. Les gabarits ne devraient pas gêner les immeubles d'habitations.

Le but de cette modification de zone est de pouvoir densifier, tout en offrant des prix plus compétitifs au m². Dans les zones artisanales et industrielles, il n'est pas nécessaire d'établir des PLQ.

La commission a accepté à l'unanimité la modification des limites de zones.

Mme GRIVET : le groupe des Verts est enthousiaste par rapport à ce projet. Il permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et de créer des emplois sur le territoire communal. A ce titre, ce projet est tout à fait intéressant, d'autant plus que, comme cela a été expliqué auparavant, la qualité de ce projet permettra d'accueillir à la fois de l'industrie lourde et des espaces dédiés plutôt à de l'activité dans des bureaux, le tertiaire.

C'est une infrastructure qui a des perspectives intéressantes. Le seul bémol, c'est qu'on aimerait bien que le Conseil administratif suive ce dossier durant les années à venir, afin de vérifier que le trafic n'impacte pas trop sur la vie des habitants, en particulier le trafic poids lourd qui risque de générer beaucoup de nuisances.

M. HAAS : je vais dire exactement la même chose, donc je vais faire court. Enthousiasme pour le projet qui nous avait déjà été présenté, dont la qualité architecturale et le type d'implantation était d'un intérêt majeur pour Lancy, mais aussi un suivi puisque ce type de zones va générer un trafic qui pourrait péjorer une fluidité qui est déjà toute relative sur l'avenue Louis-Hubert à certaines heures de la journée. Donc si en plus on y met des semi-remorques en travers, il faudra vraiment que l'on soit très attentif.

Nous soutiendrons cet arrêté.

M. FLURY : je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont déjà expliqué. Le Mouvement citoyen genevois est favorable à la création d'emplois sur le canton de Genève et nous soutiendrons cet arrêté.

M. CLEMENCE : juste un élément de procédure pour ceux pour qui ce ne serait pas clair au niveau du public. Il s'agit aujourd'hui de voter un préavis et non pas la modification de zones. C'est donc le Grand Conseil qui votera la modification de zones selon ses compétences.

M. BONFANTI : effectivement, on sera très attentif à tout ce qui touche à la mobilité. On nous a déjà présenté les plans de mobilité par rapport à cette superstructure qui va arriver prochainement et il est vrai que nous étions un peu dubitatifs sur ce qui nous avait été proposé par la Direction générale des transports. Nous allons être attentifs par la suite pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur les habitants, pour que les camions, les gros véhicules puissent emprunter les réseaux primaires et non les réseaux secondaires ou tertiaires au niveau de la commune.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. FONTAINE : je mets au vote cet arrêté.

Vu le projet de modification des limites de zone, situé entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert ;

Vu le plan no 29959-543 établi par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ;

Vu que le projet vise la création d'une zone de développement d'activités mixtes ;

Vu que l'enquête publique no 1848 s'est terminée le 3 août 2015 ;

Conformément à l'article 30, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 7 octobre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

d'émettre un préavis favorable/défavorable au projet de loi modifiant les limites de zone no 29959-543, situées entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert.

L'arrêté 028-15-09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

13) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 octobre 2015 Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY

a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2016 et fixation des centimes additionnels (031-15.09)

=====

Mlle MARMY présente le sujet : la Commission des finances et du logement s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner et de comprendre le budget 2016.

M. LORENZINI, Conseiller administratif délégué, nous a présenté le budget le mois dernier. Je vais revenir sur les points importants qui ont été relevés en commission.

Encore une année où le budget s'équilibre parfaitement grâce au patrimoine financier.

La commission a d'abord analysé les subventions, il n'y a pas de changements significatifs pour 2016, les subventions restent stables.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Puis la commission s'est penchée sur les écarts entre le budget 2015 et 2016, plusieurs questions ont été posées :

- M. BONFANTI explique qu'un montant de Fr. 75'000.-- a été budgété pour la communication de la bibliothèque et en cas de travaux.
- La différence de budget pour l'école du Sapay entre 2015 et 2016 est due au fait que pour 2015, seule une moitié d'année est prise en compte étant donné que l'ouverture de l'école a eu lieu fin août.

M. LORENZINI précise que l'investissement pour l'IEPA des Marbriers de 22,5 millions a été supprimé du plan des investissements. C'est la Fondation immobilière communale de Lancy qui s'occupera du projet.

Puis il donne des précisions sur l'acquisition de la parcelle Aubert. En achetant cette parcelle à 22 millions, la ville pourrait revendre des droits à bâtir pour 24 millions en incluant également le parc Chuit.

Puis l'examen détaillé du budget. Il présente un excédent de Fr. 110'000.--.

La dette était de 107 millions au 31.12.2014 et va augmenter en 2015.

L'augmentation de la dette est une tendance constatée dans toutes les communes suburbaines. Lorsque nous construisons de nouveaux quartiers, il faut prévoir de bonnes infrastructures pour les habitants (école, crèches, etc).

Le centime additionnel ne sera pas modifié et restera à 47 cts.

La commission a accepté l'arrêté à l'unanimité.

M. FONTAINE : avant d'ouvrir le débat, je passe la parole au Président de la Commission des finances et du logement à sa demande.

M. VINCENT : chers Collègues, laissez-moi parler non pas comme un membre du PLR, un autre s'en chargera, mais comme Président de la Commission des finances.

L'examen du budget, c'est un peu comme les feuilles mortes, cela arrive chaque année en automne, il y a beaucoup de feuilles, il y a de longues heures de travail. Premièrement, je tiens à remercier le service financier, dont les représentants sont ici, pour leur efficacité, leur participation et leurs réponses, ainsi que le Conseiller administratif en charge.

Je tiens à remercier aussi, cela se fait rarement, les membres de la commission, car le nombre de séances a été limité pour des raisons qui ne dépendaient pas de nous, mais ces séances ont été denses et assez efficaces, aussi dans un esprit parfois critique, mais toujours constructif.

Ceci étant dit, nous devons tous être vigilants sur les dépenses à venir et plus spécifiquement sur les nouvelles dépenses non budgétisées, car les estimations de notre dette sont vertigineuses.

Avec près de 200 millions de dette au budget 2016, soit le double de l'année 2012, il y a à peine trois ans, notre marge de manœuvre va devenir ténue, avec une dette de plus de Fr. 6'000.— par habitant.

Nous devons garder cela à l'esprit dans nos choix politiques et sociétaux futurs, afin d'assurer la pérennité du bien vivre à Lancy et cela, évidemment, bien au-delà de notre législature.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. GOLAY : chers collègues, tout d'abord deux-trois petits mots pour toutes les personnes qui ont œuvré pour aboutir à ce projet de budget. Le MCG s'associe aux remerciements qui ont été faits par notre collègue Cédric VINCENT. On remercie le Conseil administratif, le service financier de la commune, et la participation de tous.

On a pu se rendre compte que le budget était équilibré, cela peut satisfaire tout le monde. C'est un peu le but de notre présence ici, de contrôler ces différents chiffres pour que l'on puisse arriver à un budget, dans le cas qui nous occupe, 2016, où on n'a pas de déficit. Tout le monde peut être heureux.

Cédric VINCENT l'a soulevé, c'est surtout la dette qui nous préoccupe. On l'a doublée quasiment en l'espace d'une année, on sait que l'on a eu énormément de grands projets, dont de nouveaux quartiers, elle peut se comprendre. On fait des efforts, mais il est évident qu'il y a quand même des projets qui ne sont peut-être pas prioritaires sur notre commune, sachant que nous allons avoir certainement des problèmes financiers avec la réforme sur l'imposition des entreprises. Il y aura des pertes au niveau du Canton, il y aura des pertes au niveau de quasiment toutes les communes en matière de recettes, on doit être prudent. C'est inquiétant lorsqu'on connaît la somme qui va concerner Genève pour pouvoir parvenir à cette réforme d'imposition, qui est vraiment nécessaire par rapport à la concurrence, on ne va pas refaire un débat là-dessus. Je crois que tous les partis politiques sont d'accord d'aller dans le sens de cette réforme. Cette réforme va coûter, donc on doit être prudent.

Aujourd'hui, j'ai fait le calcul : avec les crédits d'étude, les crédits de construction et les crédits d'investissement, y compris les projets de délibération du Conseil administratif, on arrive déjà à la somme de 7.7 millions. C'est énorme.

Je pense qu'il y a quand même des projets - il faudra regarder de manière beaucoup plus sereine et prudente - comme le projet de délibération pour la maison de quartier du Plateau : est-ce que c'est vraiment prioritaire par rapport à tout ce qui va nous tomber dessus ces prochaines années ? On aura bientôt tout un quartier qui va se développer, notre partie du PAV, on aura aussi des équipements publics qui seront nécessaires et prioritaires, qu'on ne pourra pas échelonner dans le temps.

Donc, soyons prudents, quand on passe à environ 200 millions au niveau de la dette d'investissement, même si l'on nous dit que l'on a la possibilité de la résorber avec les actifs de la commune - mais cela nécessiterait de vendre des parcs, tous les bâtiments que l'on possède, ce qui n'est pas réalisable. Aujourd'hui on est à la pointe de l'iceberg, il faut rester prudent. Le groupe MCG va accepter ce budget, mais avec, pour l'année qui va venir, certainement des « non » qui viendront de notre groupe sur des projets d'investissement pour pouvoir assurer la pérennité du fonctionnement de la commune.

M. MATHIEU : trois séances pour un budget, la Commission des finances et du logement a été très efficace cette année. En y regardant de plus près, cette efficacité fut également provoquée par les documents préparés par l'administration et présentés par le Conseil administratif, que tout le monde soit remercié.

En resserrant un peu plus le focus, il faut constater que très peu de marge de manœuvre était possible, sans toucher aux revenus, c'est-à-dire aux centimes additionnels. Favorables au maintien de la fiscalité actuelle, les Verts ont constaté que le budget fait mieux avec les moyens financiers disponibles.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Un domaine politiquement intéressant : les investissements. Ils continuent à être très importants et ne manqueront pas d'augmenter la dette. Dans ce domaine, les Verts pensent qu'il vaut mieux léguer à nos enfants une dette contrôlée et des immeubles autant du patrimoine financier que du patrimoine administratif en excellent état, qu'une dette nulle avec des bâtiments en mauvais état.

Notons à ce niveau que le coût des énergies a vu une baisse en général de 8%, ceci dû aux isolations et au changement de modes de chauffage. Il faut donc continuer dans ce sens, en renforçant la planification des travaux, planification garante d'investissements réussis.

Les Verts sont aussi soucieux de la dette et ne manqueront pas de faire des propositions d'améliorations dans ce domaine, voire d'ajournement de certains chantiers.

L'année qui s'ouvre va être très intéressante, car ce n'est sûrement pas les mêmes chantiers que le MCG, mais on estime que tous les partis peuvent faire des propositions et c'est vraiment en se saisissant de cette dette qu'on va pouvoir permettre à Lancy d'aller de l'avant.

De plus, notons qu'actuellement les taux d'emprunt sont extrêmement favorables. Attention, ceci pourrait changer.

Une autre ligne fut cause également de débats : l'acquisition de la propriété Aubert pour un montant de 22 millions. L'opportunité de pouvoir bénéficier d'un poumon de verdure au milieu d'un quartier qui va être fortement construit est une bonne chose, mais le fait de pouvoir vendre jusqu'à 24 millions de droits à bâtir grâce à cette parcelle et sa voisine du parc Chuit a pesé lourd dans la balance. L'achat n'est pas encore fait. Comment percevoir les droits à bâtir, pourquoi est-ce à la Ville de Lancy de faire la banque, quand les constructions vont-elles voir le jour ? Toutes ces questions, les Verts se les posent également. Ils sont favorables à cet achat, mais pas à n'importe quelle condition.

Pour finir, certaines subventions ont augmenté. Celles de la petite enfance en particulier. Ces subventions signifient autant de places de crèche supplémentaires pour nos communiens. Sans répondre à la totalité de la demande, notre ville comble petit à petit son manque dans ce domaine et va continuer dans cette direction.

L'implantation d'activités socio-culturelles, comme la Maison de quartier du Plateau, est également nécessaire pour accueillir les nouveaux Lancéens et vivre ensemble à Lancy.

Pour ces raisons et plein d'autres, les Verts vont accepter le budget 2016 et vous suggèrent d'en faire de même.

M. BARRY : le groupe socialiste va accepter le budget. Nous profitons de l'occasion pour remercier le Conseiller administratif de tutelle, Mme AYMON, ainsi que l'ensemble du personnel du service. Nos remerciements vont également à l'endroit des autres services de la commune qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce budget.

Pour terminer, le groupe socialiste salue le travail et l'effort dans lequel nous arrivons à travailler dans l'intérêt général de la commune, parce que nous ne sommes pas du même bord politique, mais nous arrivons quand même à nous comprendre et à prendre des décisions utiles pour la commune.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. REYMOND : le groupe PDC soutient le budget 2016 présenté aujourd'hui et se montre satisfait de l'équilibre ainsi obtenu.

Nous tenons à souligner que l'exercice de formulation du budget a pu être réalisé dans les délais malgré le début retardé de la nouvelle législature. Cette réussite démontre l'efficacité de la relation entre le nouveau Conseil administratif et le service financier et de l'informatique.

Nous les félicitons pour ce travail et remercions tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOUET qui ont su répondre avec précision et aisance à toutes nos questions lors des séances de la Commission des finances.

Le budget 2016 implique des dépenses d'investissements supérieures à celles des années précédentes. Cependant, ces dépenses concernent essentiellement le développement du patrimoine administratif, ce qui nous paraît évidemment justifié alors que le nombre d'habitants doit continuer à augmenter en suivant le développement des nouveaux quartiers. La croissance de la population de la commune implique et impliquera encore plus de nouvelles demandes en infrastructures. Il nous importera de les satisfaire en prenant en compte les besoins des différents groupes de résidents de notre commune.

Nous sommes aussi conscients que le budget de fonctionnement n'a pas subi d'augmentation notable et nous remercions tous les services de l'administration communale d'avoir joué le jeu dans ce sens. De manière générale, il nous paraît important de travailler à tous les niveaux, aussi bien concernant les dépenses régulières que pour tous les projets de plus grande envergure, afin que les charges ne pèsent pas de manière inconsidérée sur les finances de la commune. Le respect d'une politique prudente et réfléchie doit être un objectif de cette législature et nous resterons vigilants pour que ce budget et les suivants soient respectés.

M. AESCHBACHER : le groupe libéral-radical a étudié avec attention le budget qui nous est soumis ce soir pour acceptation.

Nous souhaitons revenir, en ce début de législature, sur quelques éléments qui sont importants en regard de la situation économique et politique actuelle.

Même si aujourd'hui la situation financière de notre commune est encore plutôt enviable en regard d'autres collectivités publiques suisses, il n'en demeure pas moins que les prévisions pour l'avenir s'annoncent moins radieuses. L'imposition au lieu de domicile ainsi que la réforme de la fiscalité des entreprises, toutes deux prévues durant cette législature, ne manqueront pas d'impacter nos recettes fiscales qui représentent aujourd'hui près de 90 % de l'ensemble de nos ressources, la part de l'impôt sur les personnes physiques étant largement la plus importante.

Nous devons donc être particulièrement attentifs au minimum à maintenir le taux de contribuables à son niveau actuel mais idéalement à l'augmenter dans les futures zones qui se développeront afin de nous permettre de financer les futures infrastructures de ces quartiers. Nous tenons à rappeler que la Ville de Lancy, avec une centime additionnel à 47, se place en tête des communes possédant la fiscalité la plus élevée. Le PLR s'opposera donc à toute augmentation de la fiscalité durant cette législature.

Nous nous inquiétons également du fait que le compte de fonctionnement, sans les immeubles, présente au compte 2014 un résultat négatif de 2 millions alors que dans le budget de ce soir, le montant est estimé lui à plus de 6 millions. Et si finalement tant les comptes que le budget de fonctionnement sont positifs ce n'est que grâce aux revenus du patrimoine financier, or cela n'était pas le cas il y a 3 ans encore.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Nous sommes également soucieux, de l'augmentation très importante prévue de notre dette. Celle-ci passant aux comptes 2014 de 107 millions au budget 2016 à 198 millions soit une augmentation prévue de 85 %. Même s'il ne s'agit que de l'endettement maximum prévu et que nous sommes conscients que notre commune doit consentir ces prochaines années d'importants investissements afin de répondre à l'augmentation de sa population, il n'en reste pas moins que cette explosion de la dette est très problématique.

En effet, si aujourd'hui les intérêts de celle-ci sont tout à fait supportables, qu'advient-il demain en cas d'augmentation des taux, événement qui est plus que probable à moyen terme.

Enfin la croissance régulière et constante des subventions ces dernières années qui, même si pour ce budget, s'explique par l'amélioration des prestations dans le domaine de la petite enfance, n'en demeure pas moins très problématique, ce d'autant plus que la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes ne manquera pas d'apporter également son lot de nouveautés dans ce domaine.

Nous estimons dès lors nécessaire une remise à plat complète des montants alloués afin d'analyser en termes d'efficience l'utilisation de ceux-ci. Nous sommes favorables au développement de contrats de prestations pour les associations recevant les subventions les plus importantes et au développement de partenariats publics/privés afin de faire en sorte que demain aussi nous puissions être bien à Lancy.

Le groupe PLR votera ce budget tout en rappelant qu'il sera particulièrement attentif à tout ce qu'il vient de mentionner.

M. LORENZINI : j'aimerais faire une remarque par rapport aux propos de M. AESCHBACHER quant à l'équilibre des budgets qui s'appuie sur les bons résultats année après année du parc financier de la Ville de Lancy. Cela a toujours été le cas au niveau du budget. Peut-être faites-vous référence aux comptes. Eux faisaient apparaître des bonis exceptionnels qui faisaient que, finalement, même sans le parc financier communal, les comptes étaient équilibrés. Mais au niveau du budget, cela a toujours été le cas, la commune de Lancy n'a jamais présenté des budgets avec 2-3-4 millions de bénéfices.

M. FONTAINE : si la parole n'est plus demandée, je mets au vote cet arrêté.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu les rapports de la Commission des finances et du logement, séances des 7 et 14 septembre, 12 octobre 2015,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 118'068'604.- aux charges et de Fr. 118'178'604.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 110'000.-,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 87'015'000.- aux dépenses et de Fr. 2'259'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 84'756'000.- soit Fr. 50'374'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 34'382'000.- aux investissements du patrimoine financier,

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 17'445'673.-, soit la somme de Fr. 17'335'673.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 110'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 32'928'327.-,

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 34'382'000.-,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 67'310'327.-,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- I. *D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 118'068'604.- aux charges et de Fr. 118'178'604.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 110'000.-.*
- II. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 47 centimes.*
- III. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 à 100 centimes.*
- IV. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de Fr. 67'310'327.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 32'928'327.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 34'382'000.- pour le patrimoine financier.*
- V. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

L'arrêté 031-15-09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2016 (032-15.09)

=====

Mlle MARMY présente le sujet : la commune maintient la taxe professionnelle minimale a Fr. 30.--.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. FONTAINE : je mets au vote cet arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 octobre 2015,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à Fr. 30.-.

M. LORENZINI : au nom du Conseil administratif, j'aimerais vous remercier infiniment de votre vote unanime de ce premier budget de la législature.

C'est pour nous très important d'avoir les moyens de pouvoir travailler sereinement. Vous avez, je crois, tous partis confondus, relevé les enjeux compliqués pour notre commune dans les années à venir, dans le cas d'un développement obligatoire, mais d'une volonté partagée, de maîtriser tant que peut se faire notre dette communale et nous respecterons cette volonté.

Par rapport aux différentes remarques qui ont été faites, nous pouvons déjà vous annoncer que nous organiserons, tout début 2016, une commission conjointe des finances et de l'aménagement pour vous exposer plus précisément le projet d'acquisition et de développement lié à la parcelle Aubert et au PLQ de Surville.

Enfin, j'aimerais remercier les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget, en tout premier lieu bien évidemment le service des finances avec sa cheffe de service, Mme Catherine AYMON, et M. CHOJET, qui est un fidèle collaborateur dans l'élaboration de ce budget. Et l'ensemble des responsables des différents services qui ont cette année, j'avais eu l'occasion de vous le dire lors de la présentation du budget, dû travailler d'arrache-pied pour réussir à présenter un budget équilibré, qui ont dû déjà faire un certain nombre de choix, comme cela a été évoqué notamment par M. GOLAY. Les choix sont, année après année, de plus en plus difficiles à faire, puisqu'on a de moins en moins de marge pour pouvoir élaborer ce budget.

Un grand merci à vous tous et sachez que le Conseil administratif se réjouit de pouvoir réaliser tous les éléments prévus dans ce budget lors de l'année 2016.

L'arrêté 032-15.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

Mlle MARMY présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
Séances des 28 septembre, 15 octobre et 26 octobre 2015 –
Rapporteurs : MM. Thierry DEROBERT et Thierry AESCHBACHER****Fondation Lancy médias – Désignation des représentants du Conseil municipal**
=====

M. DEROBERT présente le sujet :

Séance du 28 septembre 2015

M. BONFANTI présente rapidement les conditions qui ont mené à la création de la Fondation Lancy médias, fondation créée suite à la vente des parts de TV Lancy détenues par la commune à la société UPC Cablecom.

C'est une fondation de droit privé doté d'un capital de départ de 2,5 millions. Le conseil de fondation est composé, selon les statuts, de sept membres, trois nommés par le Conseil administratif et quatre nommés par le Conseil municipal.

Le rapport d'activité fourni par l'ancien Conseil de fondation suscite un bon nombre de questions parmi lesquelles figure notamment la pérennité de la fondation puisque depuis sa création, un quart de sa dotation de départ a déjà été engloutie.

Sachant que le Conseil municipal n'intervient qu'une seule fois par législature dans le fonctionnement de la fondation en nommant les membres du comité, les commissaires ont longuement discuté notamment des points suivants :

- la possibilité de recevoir des membres de l'ancien conseil afin que la commission puisse se faire une idée plus précise de la situation de la fondation.
- Le type de dossier à recevoir des candidats autant anciens que nouveau.

Décision est prise en fin de séance :

- D'inviter un membre du bureau de fondation lors de la prochaine séance de la commission
- De demander un dossier comportant CV et lettre de motivation, autant pour les anciens membres que pour les nouveaux postulants comme cela est la pratique au niveau cantonal pour les commissions officielles.

M. AESCHBACHER présente le sujet :

Séance du 15 octobre 2015

Le Président ouvre la séance en rappelant que la commission doit proposer quatre noms pour la prochaine séance du Conseil municipal. Il indique qu'au vu du rapport d'activités, des questions ont été soulevées lors de la dernière réunion et que la commission a souhaité entendre les membres du bureau du Conseil de fondation pour avoir des réponses.

Les quatre personnes désignées par le Conseil municipal lors de la précédente législature se sont senties offusquées par cette démarche ainsi que par les conditions fixées pour déposer une candidature. Elles ont donc décliné l'invitation de la commission et décidé de ne pas se représenter.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le président ouvre alors la discussion.

Un commissaire relève l'existence de tension entre le prestataire de services et le Conseil. Il précise que selon lui la structure actuelle n'est pas appropriée. Il souhaite une réflexion sur l'avenir de cette fondation. Il propose ensuite d'établir une feuille de route et conclut que son groupe ne souhaite pas se prononcer sur de nouvelles candidatures à ce stade.

Le Conseiller administratif délégué précise que les membres du conseil de fondation ne voulaient pas continuer et qu'ils ne souhaitaient pas être auditionnés puisqu'ils considèrent que le Conseil municipal n'est pas l'organe de surveillance et de contrôle de la fondation.

Plusieurs commissaires se disent choqués par cette réponse, tout en reconnaissant que la commission n'a aucun pouvoir pour les obliger à venir, s'agissant d'une fondation de droit privé.

Un commissaire propose alors d'auditionner M. François LANCE, qui siégeait avec une voix consultative, et qui lui ne refusera certainement pas de venir répondre aux interrogations de la commission. Ceci devrait permettre d'éclairer cette commission sur ce qui s'est fait jusqu'à maintenant ainsi que sur les buts poursuivis.

Le débat reprend alors concernant l'obligation de nommer rapidement ou pas les membres. Plusieurs commissaires souhaitent surseoir au vote. Il leur est finalement précisé que cela poserait des problèmes en terme de fonctionnement et que ce vote était prévu de longue date mais a été reporté en raison de la prestation de serment tardive du Conseil municipal.

Finalement le Président propose de fixer une nouvelle séance. L'objectif de celle-ci sera d'entendre M. LANCE et de préavisier ensuite sur les candidatures afin que le Conseil municipal d'octobre puisse voter. Cette façon de procéder est acceptée par la majorité des commissaires.

M. DEROBERT présente le sujet :

Séance du 26 octobre 2015

Nous avons commencé notre séance par l'audition de M. François LANCE qui est venu nous présenter les activités de la Fondation Lancy médias depuis sa création.

Suite à cette audition et aux diverses questions des commissaires, nous avons pu nous faire une idée plus précise du défi que représentent les activités de la fondation.

Il en ressort principalement que de grands travaux devront être entrepris par le futur comité de fondation. Ceux-ci touchent notamment la pérennisation financière de son activité, sa visibilité sur la commune, voire plus loin ou le choix de ses programmes...

Avant de vous livrer la position de la commission sur le vote de ce soir, je tiens à souligner que régulièrement lors de ces trois séances, il a été soulevé l'importance de présenter des membres pour leurs compétences sans porter attention aux partis qui les présentent.

Le Président met formellement au vote la présentation des trois personnes précitées par Mme DE GARRINI, les trois personnes ayant à ce jour renvoyé leur dossier, voire d'une quatrième si son CV et sa lettre de motivation sont adressés au Conseil municipal avant jeudi. La proposition est acceptée par 8 pour – 0 contre – 1 abstention.

M. VAN DER LINDEN : je souhaiterais vous présenter la position du groupe socialiste par rapport à ce qu'il faut bien appeler l'affaire Lancy médias.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le groupe socialiste considère que l'on assiste dans cette affaire à une fuite en avant conduisant à esquiver les différents problèmes associés à la Fondation Lancy médias.

Cette fondation a été créée en septembre 2013 avec, notamment, un objectif qui, dès le départ, paraissait très ambitieux, à savoir trouver des solutions pour parvenir à une certaine pérennité, via la publicité, le sponsoring, ou encore la collaboration avec d'autres communes. Il est intéressant de noter que cet objectif de pérennisation ressort des débats qui ont eu lieu à l'époque de la création de la fondation, mais qu'il n'est pas repris dans ces objectifs statutaires.

Cette fondation a été dotée de 2.5 millions. Or, il ressort du rapport de l'organe de révision du 31 décembre 2014 que la fondation n'a généré aucun revenu et que ses charges annuelles s'élèvent à environ Fr. 600'000.--. Au 31 décembre 2015, il restait en caisse un montant de Fr. 1'800'000.--. Ainsi, dans deux années environ, le capital de la dotation sera à l'évidence épuisé et la commune devra à nouveau financer intégralement la structure mise en place.

En outre, le rapport d'activité du Conseil de fondation rédigé pour la période 2013-2014 mentionne l'existence de graves tensions avec le mandataire, ce qui a fait que le conseil a été entravé dans certains de ses projets, en particulier dans la remise au concours du mandataire et dans l'établissement d'un cahier des charges précis pour ce mandataire.

De façon encore plus étonnante, on constate qu'aucun sondage n'a été effectué afin de déterminer si Lancy TV était regardée et si elle répondait aux attentes des Lancéennes et des Lancéens, ce qui, vous en conviendrez, ne facilite pas l'obtention de revenus publicitaires.

Face à cette situation, le travail de cette première équipe a été mis en cause par certains qui ont souhaité la remplacer, le mandat de cette équipe prenant fin le 31 août 2015.

Le groupe socialiste considère qu'il eut été beaucoup plus sage de s'interroger sur les raisons de cette situation problématique : s'agissait-il d'une question de personnes ou plutôt d'une question de structure.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il aurait fallu entendre longuement cette équipe ou, à tout le moins, les membres du Bureau, sans leur demander un cv - ils ont été sélectionnés en fonction de leurs compétences - et ce afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils ont été confrontés.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la situation de devoir désigner un nouveau conseil dont la totalité des membres aura été remplacée, et ce sans passage de témoin. Il est évident que la nouvelle équipe sera dans l'incapacité de trouver des solutions pour une pérennisation dans les deux ans qui viennent, sauf solution miracle. Comme nous ne croyons pas aux miracles, nous pensons qu'à ce stade, il faut maintenant dissoudre cette fondation et récupérer ce qui restera à récupérer des deniers publics.

Nous sommes convaincus que, d'un point de vue juridique, une telle dissolution est envisageable et nous ne sommes pas tenus d'attendre benoîtement que le capital de la dotation soit dilapidé.

Conformément aux statuts, le solde de cette dotation reviendra à la commune qui devra l'affecter à un but analogue. Ces moyens pourront ainsi financer une réflexion intelligente et prospective sur ce que devrait être la communication d'une commune au 21^e siècle.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le courage en politique, c'est aussi reconnaître ses erreurs, arrêter un processus inefficace et dispendieux, réfléchir et rebâtir sur des bases meilleures.

Vous aurez compris que le groupe socialiste ne présentera pas de candidat pour le Conseil de fondation. De toute façon, il nous paraîtrait indécent de mettre cette personne dans une situation aussi problématique.

M. AESCHBACHER : si je peux souscrire à l'ensemble des propos tenus précédemment, il se pose néanmoins un seul problème, c'est qu'il s'agit d'une fondation de droit privé. Je tiens à rappeler que le Conseil municipal n'a absolument aucune compétence, si ce n'est celle d'élire les quatre personnes que nous sommes censés élire ce soir. Et même si cela ne nous plaît pas, nous ne pourrions pas demander la dissolution de cette fondation.

Nous avons abordé cette problématique lors de la Commission de l'administration et, sauf si la fondation n'a plus d'argent et fait faillite ou pour d'autres raisons, il n'y a plus personne au sein du Conseil de fondation et que l'organe de tutelle de fondation prenne le dessus et décide de dissoudre, cela peut être le cas, mais en l'état nous ne pouvons pas, nous, décider de dissoudre cette fondation.

Nous avons pris cette décision, en tout cas la majorité de la Commission de l'administration, d'aller de l'avant en nommant trois personnes, puisque j'ai compris ce soir qu'il n'y aura pas de quatrième candidature, en espérant que ces personnes, au vu de leur pédigrée, qui est quand même un pédigrée intéressant pour les trois, aillent de l'avant, relancent la partie, recherchent des financements et surtout que l'on ait, dans la mesure du possible puisqu'on ne peut rien leur imposer, un retour et une discussion entre ces personnes et le Conseil municipal, pour essayer de trouver une solution qui soit pérenne et adéquate pour cette fondation. La pire des choses seraient effectivement de continuer à dilapider le peu d'argent qui reste, pour un résultat tendant vers le zéro absolu.

Vous comprendrez que nous voterons les trois candidatures.

M. MATHIEU : en tant que Président de la Commission de l'administration, j'aimerais donner quelques précisions. Vous devez quand même vous demander ce qu'ils ont foutu pour qu'on arrive à ce point de la situation. Juste garder en mémoire que l'on n'a pas pu travailler durant trois mois et c'est à ce moment-là qu'on aurait dû rencontrer, sans du tout lui dire quoi faire, l'ancien Conseil de fondation. Cela n'a pas pu se produire puisque le Conseil municipal de Lancy n'existait pas, donc à l'impossible nul n'est tenu. Depuis le 31 août de cette année, la fondation n'a plus de pilote, et parallèlement à cela, il y a une télévision avec des employés, des gens qui travaillent, qui continue à fonctionner grâce à la compréhension d'un ancien membre de la fondation et du travail du Conseil administratif, mais gardons en tête qu'il y a du travail et des emplois en jeu. Ce n'est donc pas uniquement une philosophie d'un média ou d'un autre par rapport à une fondation.

Ensuite de cela, je suis peut-être responsable, je ne savais pas, en disant qu'il faudrait convoquer cette personne pour qu'on puisse discuter posément de ce qu'il s'est passé, afin de faire deux-trois ajustements et de permettre à cette fondation de fonctionner. Tout a été bloqué, on m'a dit que demander un cv avec une lettre de motivation, cela ne se faisait pas par rapport à ce que ces personnes avaient donné pour la Fondation Lancy médias, que leur demander des explications, cela ne se faisait pas parce que le Conseil municipal n'était pas l'organe de contrôle de la fondation. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais quand M. MAUGUÉ était déjà intervenu pour réélire les membres de cette fondation sur le siège, j'étais intervenu car je trouvais cela un peu tôt, surtout que notre vœu n'était pas du tout de virer ces quatre personnes, malheureusement elles l'ont fait elles-mêmes.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Maintenant, je pense qu'il est nécessaire pour cette fondation de nommer les gens. Le Conseil administratif a sûrement, lui, nommé les trois personnes qui vont être au Conseil de fondation. On espère fondamentalement qu'il y aura quelqu'un de l'ancienne équipe pour qu'une certaine continuité puisse être réalisée pour la fondation. Après, je pense que ce sera un travail de la fondation et de l'administration d'arriver à avoir un rapport avec cette fondation, sans la contrôler, juste un rapport de personnes qui œuvrent pour Lancy et pour les médias à Lancy.

Par rapport à cela, et en tant que Président de la Commission de l'administration, je vous propose d'élire trois personnes qui ont donné leur cv et leur lettre de motivation, qui sont tout à fait à même de participer à la gestion d'une fondation comme la Fondation Lancy médias. Il s'agit de Mme Caroline ZUMBACH, de M. Grégoire BARBEY et de M. Jean-Claude BRUSSINO.

Mme CASUTT : juste une petite remarque. C'est une fondation de droit privé et on n'a pas de droit de regard. Par contre, c'est nous qui plaçons des personnes au sein de ce comité, j'espère que les groupes qui ont proposé des personnes auront des retours un peu plus souvent pour que l'on sache comment cela se passe et que l'on n'arrive pas dans cette position.

M. SIDLER : je suis un peu étonné de la position des Socialistes. Si on regarde l'historique, on a quand même un problème à la base qui était une indépendance entre la commune et ce média, ce qui était exigé par l'Office fédéral de la communication. C'est pour cela que l'on a fait cette distinction.

Avant, on dépensait les mêmes montants annuellement sous la forme de subventions ou de paiements directs pour que cette chaîne existe. Ensuite on a décidé de doter pour 5 ans la fondation avec 2.5 millions, c'était à peu près ce que consommait ce média par année. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

On a effectivement demandé d'essayer de mettre en route une dynamique pour pouvoir récupérer des fonds, mais ce n'est pas le but principal de cette fondation, le but est de faire vivre un média qui soit dynamique et qui amène quelque chose à la commune. C'est cela qui était principalement demandé. Après, s'ils arrivent à augmenter la part des recettes jusqu'à s'autofinancer, on peut rêver, peut-être que d'ici 10 ans ce sera possible, mais il ne faut quand même pas aujourd'hui dire que l'on est en train de perdre de l'argent. On sait depuis le début que ce média coûte environ Fr. 500'000.— par an à la commune, il n'y a rien de nouveau.

Par rapport à certains propos qui ont été tenus, pour les gens qui n'ont pas tout l'historique, il faut quand même remettre les choses à leur place : on le sait depuis le début, un média communal coûte, l'OFCOM demande que ce ne soit pas notre Conseil ou le Conseil administratif qui gère directement ce média, et qu'il soit indépendant, d'où la fondation de droit privé. Mais au niveau financier, il n'y a rien de nouveau.

M. CLEMENCE : je vais compléter ce que M. VAN DER LINDEN a dit au niveau du groupe socialiste. On l'impression d'une fuite en avant dans un dossier où on n'a pas tous les éléments.

Peut-être qu'à la base, le fondement même de cette fondation avait des problèmes de structure, de système. Ce n'est jusqu'à preuve du contraire pas une question de personnes, or là on remplace les personnes mais pas le système. On a du mal à comprendre ceci. Le manque de directives, je n'ai pas vu de cahier des charges ni de mandat. Quand le Conseil de fondation essaye de faire un appel d'offres au mois de janvier, on a le mandataire qui prend un avocat, ce sont quand même des situations graves. Là on se retrouve avec une démission en bloc du

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Conseil de fondation, ce n'est pas juste parce qu'ils ont été convoqués, c'est quand même grave aussi. Donc il y a un problème de fond.

Là, la précipitation dans laquelle on se trouve de voter parce qu'il faut payer les trois employés de Lancy TV, je pense que ce n'est pas du tout viable. Et on se retrouvera dans deux ans avec la même question, 1.5 million qui aura disparu parce que je pense qu'en n'ayant pas du tout d'idée des audiences, on n'arrivera pas à trouver Fr. 1.— en publicité et dans un an et demi, on va à nouveau donner Fr. 500'000.— supplémentaires et encore Fr. 500'000.— pour la dernière année de la législature, alors qu'on a déjà mis 2.5 millions et que l'on paie encore une subvention, je vous le rappelle, pour le fonctionnement.

Posons-nous la question maintenant et ne nous précipitons pas à élire des gens qui ne pourront rien faire, qui vont être dans une galère, voilà la position socialiste. Nous pensons qu'il ne faut pas aujourd'hui élire ces trois personnes. Il faut d'une manière ou d'une autre – la procédure on la trouvera ou on ne la trouvera pas – inviter, en n'élisant pas ce soir, on peut demander que cette fondation soit dissoute et avoir une vraie réflexion de fond sur ce que doit être un média dans cette commune en 2015 et les années suivantes.

M. FONTAINE : pouvez-vous préciser quelle est votre demande ? Vous ne voulez pas voter ce soir et renvoyer ce vote ?

M. CLEMENCE : j'aimerais que cela retourne à la Commission de l'administration.

M. GOLAY : je pense que le groupe socialiste fait preuve d'une grande responsabilité. Je suis étonné en tout cas sur ce sujet, parce que les médias c'est quelque chose d'important, cela fait partie de la vie sociale, encore plus une télévision locale, d'une commune.

On avait eu ce débat en 2013, par rapport à cette fondation. Le MCG avait voté contre les dispositions de cette convention, nous nous étions opposés à avoir des représentants de la commune au sein de cette fondation, puisqu'elle était de droit privé. Aujourd'hui, on peut constater que c'était une erreur d'avoir des commissaires politiques au sein de cette fondation.

Heureusement que les Socialistes soulèvent cette question financière. On sait qu'aujourd'hui le Conseil de fondation s'est évaporé, c'est un problème qui va être important, je ne vais pas le répéter, pour le suivi, cela va être une très grande difficulté. Il ne reste même plus 2 millions, par rapport à cette dotation, c'est une évidence. Qu'avait demandé le Conseil municipal ? Qu'il y ait des collaborations avec d'autres télévisions locales, cela n'a pas été fait, les recettes par la publicité, cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, c'est évident qu'ils n'ont pas les moyens de pouvoir poursuivre la mission que nous avons confiée à cette fondation par les représentants politiques au sein de celle-ci.

De poser la question aujourd'hui, est-ce qu'il faut continuer l'aventure ou s'arrêter, en attendant qu'il n'y ait plus un centime dans la caisse, je pense que c'est une excellente question et le renvoi en commission se justifie. Je pense que l'on peut surseoir à la question de nommer de nouvelles personnes au sein du Conseil d'administration de cette fondation.

M. AESCHBACHER : je me permets de rappeler que du moment qu'il y a une demande de renvoi en commission, les discussions ne doivent traiter que de ce renvoi et que l'on doit voter ensuite dessus. Je vous propose de, soit donner la parole aux gens qui souhaitent s'exprimer sur le renvoi en commission, soit de passer directement au vote du renvoi en commission, selon le règlement du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. MATHIEU : j'aimerais juste vous signaler que l'on fait exactement le même débat qu'en commission et cela a pris trois commissions de deux heures, donc on s'y est quand même penché.

Ce que je peux dire sur le renvoi en commission, c'est reculer pour mieux sauter, parce que la commission, en toute connaissance de cause, a auditionné M. François LANCE. Il a donné tous les états actuels de Lancy médias, y compris la télévision locale. La pesée d'intérêts montre très clairement que seule la fondation va pouvoir soit se saborder, soit se changer, mais que nous, nous ne pouvons rien là-dedans.

Donc, renvoyer en commission, c'est continuer à n'avoir pas de pilote dans l'avion avec un immense risque qu'un bailli du contrôle des fondations prenne en main la fondation et là, cela va être complètement vidé pour la Ville de Lancy, on n'aura plus que les yeux pour pleurer.

Soit on est totalement insatisfait de la télévision locale lancéenne, mais cela il faut le dire, parce que moi, je n'ai entendu que des choses contraires, que cela jouait bien, etc. Si on renvoie en commission, on saborde cette télévision. Donc, la commission vous propose de prendre ces trois personnes, de regarder qui propose le Conseil administratif, laisser du temps à ces six personnes et discuter avec elles pour qu'elles changent le bateau de cap, soit qu'elles sabordent le bateau, soit que le bateau continue tel quel, mais on n'aura aucun moyen par nous-mêmes de faire changer cette fondation.

M. GOLAY : le fait de renvoyer en commission peut nous permettre de réfléchir s'il n'y aurait pas aussi cette possibilité de mandater la Cour des comptes pour qu'elle fasse un audit et les recommandations nécessaires pour essayer de sauver ce qui peut encore être sauvé.

Aujourd'hui, le bateau coule et ils ont parfaitement raison, demain il y aura 2 millions de moins. On aura fourni les salaires à quelques personnes, mais est-ce que c'est satisfaisant ? Il y a aussi la question dont on n'a pas parlé : est-ce que beaucoup de gens regardent cette télévision ? Il n'y a pas eu de sondage de satisfaction au sein de la commune par rapport aux habitants qui sont censés regarder cette chaîne. Aujourd'hui, on sait qu'énormément de monde est branché sur Swisscom TV et malheureusement notre chaîne n'y figure pas, donc il y a peu de gens pour regarder Lancy TV par rapport aux chaînes que l'on trouve à disposition dans les différents opérateurs.

Le fait de renvoyer en commission permettrait de soulever la question : est-ce que l'on fait un audit ou pas pour essayer de trouver des solutions par des spécialistes par rapport à cette question qui est soulevée ce soir par le parti socialiste.

M. DEROBERT : comme le dit notre Président de la Commission de l'administration, on refait le débat qui a été fait, on n'a aucun pouvoir sur cette fondation. Le seul pouvoir que l'on a, c'est d'élire les membres qui vont la guider. Ces membres peuvent avoir comme mandat de décider de fermer la fondation, mais c'est eux qui le peuvent, il faut les élire. Ne rien faire, c'est laisser un bateau vide qui ne va aller nulle part. On doit élire ces membres, je vous invite à voter ce soir et à ne pas renvoyer à la commission pour relancer des débats qui ont déjà été faits durant au moins 6 heures, comme le disait le Président.

M. BONFANTI : M. DEROBERT a tout à fait raison, la seule chose qui vous est demandée est de désigner quatre membres pour ce conseil. Si vous choisissez de prendre quatre personnes qui ont le mandat de dissoudre cette fondation, vous pouvez très bien le faire. D'ailleurs le parti socialiste aurait pu le faire, il aurait pu prendre quelqu'un qui aurait pour mandat de dissoudre cette fondation et de parler avec les autres, en disant qu'il n'y a rien d'autre à faire. Cela n'a pas été fait, c'est un peu désolant, parce qu'au moins vous auriez pu faire valoir votre voix dans cette fondation.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

J'ai fait partie du groupe de travail qui a mis en place cette télévision. Je vous rappelle que c'est un travail qui a été rondement mené par le Conseil municipal et le Conseil administratif depuis 2007. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, nous avons dû mettre en place une fondation de droit privé, parce que l'OFCOM nous a dit clairement que si nous continuions comme cela, nous n'aurions plus le droit d'avoir une télévision. Nous avons parlé d'une association, nous avons parlé d'autres types de fondation, associations, et autres, il s'avère que nous nous sommes déterminés sur une fondation. Je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui a choisi de mettre en place cette fondation. Je vous rappelle aussi que lors des votes, il y a eu 29 oui et 1 abstention lors de la création de cette fondation, et que c'est le Conseil municipal qui a décidé de mettre ces 2.5 millions. Nous savions dès le départ que cette télévision allait coûter et qu'il fallait pour les membres de ce conseil de fondation trouver des solutions et des recettes, ce qui n'a pas été fait, c'est vrai, mais je ne pense pas qu'il faille jeter le bébé avec l'eau du bain. Je pense que l'on peut sauver cette télévision et qu'il est justement à propos de déterminer des gens qui ont des compétences et qui ont envie que cette télévision survive ces prochaines années. Je suis convaincu que les trois personnes qui ont été déterminées par le Conseil municipal sont les plus à même de réussir cette mission, les trois personnes qui ont été choisies par le Conseil administratif le seront aussi.

D'ailleurs, François LANCE a été d'accord d'entrer dans ce Conseil de fondation. Donc on a un Lancéen qui y était et qui va pouvoir amener toute l'expérience et toutes les compétences qu'il a par rapport à cette télévision. Il faisait également partie du groupe de travail et c'est lui-même qui a mené le travail par rapport à la création de cette télévision. Nous avons aussi Nicolas GRANGIER qui est un journaliste actuellement à Yes FM et Julien GROSCLAUDE qui est juriste et qui a des compétences pour tout ce qui touche le câble en Suisse.

Nous avons actuellement six personnes qui ont les compétences pour que cette télévision soit viable à l'avenir. Je pense que c'est dans l'intérêt de la Ville de Lancy de pouvoir avoir une télévision de ce type, qui est proche de la population. Je vous rappelle que la philosophie de la télévision était d'être proche de la population, de pouvoir voir ce que font les associations, ce que font les habitants, voir les enfants jouer au football, etc.

A mon avis, cet objectif a été atteint. Maintenant les autres objectifs qui doivent être atteints sont des questions d'ordre financier, de pouvoir pérenniser sur le long terme et d'avoir des rentrées publicitaires et autres, qui permettent à cette télévision de tenir en tout cas ces dix prochaines années.

M. FONTAINE : je vais en premier lieu mettre au vote la proposition de renvoi en Commission de l'administration.

La proposition de renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques est refusée par 21 non, 12 oui, 0 abstention.

M. FONTAINE : nous allons maintenant voter la désignation de trois personnes au Conseil de fondation de la Fondation Lancy médias, M. Jean-Claude BUSSINO, Mme Caroline ZUMBACH et M. Grégoire BARBEY.

Vote accepté par 21 oui, 0 non, et 12 abstentions.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**15) RESOLUTION DU GROUPE PDC « REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES »**

« Exposé des motifs :

Vu l'importance de certaines associations pour l'activité de la ville de Lancy

Vu le montant élevé de certaines subventions accordées

Vu l'importance de l'action de ces associations au sein de la population lancéenne et de leur pérennité

Le conseil municipal sur proposition du PDC demande :

- D'établir un inventaire des associations ou groupements recevant plus de 100'000 francs de subvention (hors subvention non monétaire)*
- De constituer des contrats de prestations avec celle-ci*
- De s'assurer qu'un membre de l'autorité communale (conseiller municipal, conseiller administratif ou chef de service) soit représenté au sein de leur comité*
- Que la personne désignée s'assure du respect du contrat de prestation. »*

Mme CASUTT : cette proposition vient surtout à la suite de l'assemblée générale du FC Lancy. Le FC Lancy reçoit une subvention de Fr. 750'000.— par année. C'est une association qui a sa raison d'être sur Lancy, il y a plus de 1000 licenciés dans cette association. On trouverait dommage et préjudiciable pour la commune qu'elle disparaisse. Mais quand on apprend que, malgré le début du championnat, ils n'ont pas eu de réunions de comité depuis le mois de juin, qu'ils ne sont plus qu'un ou deux à siéger au comité, cela nous crée un petit souci.

On se rend compte que c'est une des seules associations qui touche plus de Fr. 100'000.— et qui n'a aucun représentant dans son comité. Toutes les maisons de quartier, les crèches qui sont largement subventionnées, ont des représentants de la commune, soit des représentants du Conseil municipal, soit des chefs de service ou encore le Conseil administratif en place. Ils n'ont pas de droit de vote, mais ils sont là pour voir s'il n'y a pas de dysfonctionnement, si les gens se réunissent régulièrement et, également, c'est un plus pour ces associations, parce que cela leur permet de se sentir reconnues par la commune, cela leur permet également, si elles ont des doléances, de les faire directement à la personne qui est dans leur comité.

Il semble que ce que nous demandons n'est pas quelque chose d'énorme. Cela va toucher une ou deux associations qui ne sont pas touchées actuellement par cela. On pense que si le responsable des sports fait partie des comités ou va suivre les comités des clubs sportifs qui ont de grandes activités sur la commune, cela ne peut être qu'un bienfait pour les associations et pour nous, nous serons un peu plus tranquillisés.

On vous demande d'accepter cette résolution.

M. GOLAY : cette résolution est de bon sens, mais ce sont des demandes qui ont déjà été formulées à plusieurs reprises à la Commission des finances. Certaines, et M. le Maire pourra le confirmer, ont donné satisfaction, en tout cas nos attentes ont trouvé des réponses auprès du

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Conseil administratif, notamment pour le Lancy FC, il y a un contrat de prestations qu'on avait d'ailleurs voté ici.

Simplement, si la question est de placer un commissaire politique dans chaque comité, je pense que ce n'est pas une très bonne chose, il faut laisser cette autonomie aux clubs. Il y a un petit couac par rapport au Lancy FC, on peut l'admettre, mais il y a un délégué au sport à Lancy, c'est aussi son travail de veiller, de conseiller et guider les associations sportives qui auraient de la difficulté, ou de prendre des mesures ou nous renseigner, nous, au niveau du Conseil municipal, puisqu'il y a de l'argent public, par les subventions, qui est injecté dans ces clubs, pour que l'on puisse être attentif à ces situations.

On est tout à fait favorable aux contrats de prestations, surtout lorsqu'on parle de montants comme vous l'indiquez dans votre résolution. Il y a juste la question des représentants du Conseil municipal dans ces comités, je pense que ce n'est pas forcément une bonne chose. Cela ne met pas un esprit de confiance de notre Conseil vis-à-vis de ces associations. Je pense que d'avoir le délégué au sport devrait suffire, c'est à lui de faire ce travail et de nous alerter quand il y a un problème.

On propose que cette résolution soit renvoyée à la Commission des finances pour que l'on puisse en débattre de manière plus sereine, sans prendre trop de temps car l'ordre du jour est assez important. Je propose un renvoi en commission. Puisqu'on nous a rappelé qu'on ne doit débattre que sur le renvoi en commission, je vous rappelle les bonnes paroles de mon collègue, on ne va pas étendre le débat sur toute la soirée.

Mme CASUTT : ce qu'on demande, c'est de s'assurer qu'un membre de l'autorité communale, ce n'est pas forcément un conseiller municipal, cela peut être le chef de service. On pourrait dire que pour les sports, c'est notre délégué au sport, qui sera au comité. Mais s'il n'y a pas quelque chose qui est défini où on dit : cette personne doit être invitée à participer à vos comités, elle n'a pas de légitimité pour y aller. On ne parle pas forcément de conseiller municipal, mais de soit un conseiller municipal, soit un conseiller administratif, soit un chef de service.

On demande au Conseil administratif de regarder de quelle manière on peut mettre cela en place. S'il y a un renvoi en commission, je dirais plutôt à l'administration.

M. AESCHBACHER : je vais vous faire une longue explication expliquant pourquoi nous sommes contre le renvoi à quelque commission que ce soit.

Le groupe PLR est particulièrement surpris par le dépôt de cette résolution en urgence sur nos bancs ce soir.

Si nous ne pouvons que soutenir toute démarche qui vise à mieux encadrer et contrôler l'utilisation des deniers publics, il ne nous est pas possible, en l'état, de cautionner cette façon de procéder tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, nous tenons à rappeler qu'une résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion. En l'état, nous ne voyons pas en quoi le Conseil municipal, en votant ce texte ce soir, exprimera une quelconque opinion. Il aurait tout au moins fallu choisir la voie de la motion, celle-ci chargeant le Conseil administratif d'une tâche ou d'une étude particulière dont elle exprime la teneur, ce qui est exactement le contenu du texte qui nous est soumis ce soir puisqu'il demande un certain nombre de choses.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le prétexte de l'urgence qui sert de motivation au dépôt de cette résolution ne tient pas la route lorsque nous nous penchons sur les véritables motivations de celle-ci, à savoir les soucis que vit aujourd'hui le Lancy FC à la suite de son assemblée générale quelque peu agitée.

Or cette réponse est totalement inappropriée, car elle ne réglera en rien la situation actuelle de cette association.

En revanche, elle pourrait bien provoquer des dommages collatéraux auprès des autres associations en raison également de son fond.

En effet, si les deux premières invites consistant à effectuer un inventaire et à demander d'établir des contrats de prestations ne semblent pas poser, de prime abord, de souci particulier, les deux invites suivantes, à savoir celle demandant qu'un membre de l'autorité communale siège au sein des comités et qu'il s'assure du respect des contrats de prestations posent la question de la légalité de ce type de décision ainsi que de la responsabilité des personnes qui occuperont, par hypothèse, ce siège dans les comités.

Nous considérons cela comme de l'ingérence crasse et ce type de procédé nous semble plus proche de certains états totalitaires que de notre système démocratique.

Nous vous proposons donc de refuser le renvoi en commission, tout en demandant qu'une commission se saisisse de cette problématique, l'étudie concrètement et vienne proposer une solution adéquate, légale et démocratique à ce Conseil.

M. MATHIEU : une chose sur le fond. Les Verts sont assez attachés au fait que la société civile puisse s'exprimer et plus il y aura de politiques au sein des comités des associations, plus celles-ci auront de la peine à s'exprimer, même si des fois elles s'expriment différemment de ce qu'on attend. Ma foi, c'est un droit d'expression qui est fondamental pour les associations chez nous.

Sur la résolution elle-même, elle a l'air bourrée de bon sens, mais « *d'établir un inventaire des associations et groupements recevant plus de Fr. 100'000.— de subvention* », je crois qu'il y en a deux ou trois, ce sera assez vite fait – *Mme CASUTT informe qu'il y a aussi toutes les crèches et les maisons de quartier.*

« *De constituer des contrats de prestations avec celle-ci* »- j'avais une question : un contrat de prestations avec le Lancy FC existe, mais on ne sait pas ce qu'il en est et quel contrôle il y a eu.

« *De s'assurer qu'un membre de l'autorité communale (...)* » - j'ai dit avant pourquoi je n'étais pas très favorable à cela.

« *Que la personne désignée s'assure du respect du contrat de prestation* » - surtout pas. Un contrat entre deux contractants, ce sont les contractants qui contrôlent et c'est noté dans le contrat comment on contrôle. Mais on ne va pas être partie prenante du contrat et juge du contrat. Je pense qu'il y a une erreur, il faut responsabiliser les associations, s'il y a un contrat de prestations avec elles, en disant comment on contrôle, envoyer les rapports.

Je pense qu'en envoyant les pv du comité du Lancy FC, on aurait tout de suite su qu'il n'y avait plus que deux personnes, etc. Ce n'est pas à nous à supporter le Lancy FC à bout de bras, si celui-ci n'arrive pas à s'organiser. Qu'il vienne s'exprimer auprès du délégué au sport, qu'on regarde ce qu'il y a à faire, mais je ne pense pas que l'on va lui beurrer les tartines et être proactifs là-dedans, s'il n'arrive pas à s'organiser, c'est son problème.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. SIDLER : je compléterai avec trois points plutôt formels. J'estime que si l'on parle du Lancy FC – vu que c'est semble-t-il la raison de cette résolution – on a un contrat de prestations qui court jusqu'en juin 2016, là ce qu'on nous demande, c'est de changer les règles qui ont été établies pendant 4 ans et tout à coup, parce qu'on entend des bruits qui disent que ça ne joue pas, il faudrait intervenir. Ce ne sera de toute façon pas possible probablement avant le prochain contrat de prestations où on mettra dans les règles qu'on aimerait que quelqu'un suive cela. Pour nous, cela ne semble pas adéquat actuellement.

Concernant l'entrée en matière sur cette résolution, je pense qu'il est important de faire un vote d'entrée en matière avant un renvoi en commission. On a souvent tendance à renvoyer des résolutions ou des motions directement en commission. En principe, on doit voter l'entrée en matière et si celle-ci est acceptée, on décide ensuite si on renvoie en commission. Je ne vois pas comment cela peut aller directement en commission, alors que la résolution sera peut-être refusée pour les raisons que l'on a entendues auparavant.

Finalement, j'ai entendu de la part du PLR qu'il serait bien de la refuser et de saisir quand même une commission pour se pencher là-dessus, là non plus, en principe, une commission ne peut pas s'autosaisir, il faut que l'on dépose quelque chose, soit une autre motion si on refuse cette résolution ou utiliser celle-ci, mais on ne peut pas simplement dire qu'il serait bien d'étudier quelque chose en commission. Je pense qu'il faut donc voter l'entrée en matière avant le renvoi en commission.

Par ailleurs, j'ai vu, en faisant des recherches sur CMNet, que les contrats de prestations ne sont pas sous leur forme finalisée, il n'y a que les versions de travail. C'est peut-être un problème, ce serait bien, pour répondre aux deux premiers points, que l'on puisse avoir dans CMNet les contrats de prestations qui ont été signés avec les associations subventionnées. Ce serait une bonne chose pour commencer.

M. CLEMENCE : il y a déjà plusieurs points qui ont été abordés par rapport à ce que je voulais dire. Sur cette résolution, les deux premiers points sont totalement défendables, faire une liste ce n'est pas très compliqué, et constituer des contrats de prestations, c'est apparemment le cas.

Par contre, nous avons aussi quelques petits problèmes avec les deux points suivants : il y a l'ingérence, cela a été dit ; le fait que les associations doivent être autodéterminées, cela, c'est un problème légal aussi, car le code civil suisse, à son article 65, rappelle que ce sont les assemblées générales qui désignent les membres du comité - ils appellent cela dans la loi « directions », mais il s'agit de comités - je trouverais difficile au niveau de la procédure, qui nommerait cette personne au comité, quel type de personne, est-ce que cela demanderait des jetons de présence, donc cela aurait un coût, il y aurait un conflit d'intérêts manifeste parce que notamment les directions d'associations sont habilitées par le code civil à faire des recours juridiques, j'imagine mal cette personne juge et partie. Ce sont des problèmes de fond.

Il y a aussi un problème de principe, s'il n'y a pas de jetons de présence, est-ce que l'on obligerait les chefs de service, ou les conseillers municipaux ou administratifs à être bénévoles dans toutes les associations de la commune, je ne suis pas convaincu que l'on aurait beaucoup de candidats. Sur cette question de l'obligation d'avoir un membre au comité, je pense que sur le principe, tout citoyen, conseiller municipal, administratif ou chef de service peut être dans n'importe quelle association comme cela lui chante, mais par contre d'obliger toutes les associations à avoir cette personne-là, cela pose un problème d'origine légale, je le disais, d'ingérence et de fonctionnement.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Pour revenir sur le cas du Lancy FC, je trouve difficile de faire de la politique en prenant un cas d'exception et d'en faire une règle, cela péjore quand même d'autres projets. Sur l'aspect très concret du comité, deux personnes suffisent pour faire un comité en Suisse, un président et un trésorier.

Mme DE VECCHI : je rejoins M. CLEMENCE par rapport au fait que le statut de la personne qui vient de la commune peut être délicat au sein des comités. Par contre, j'aimerais témoigner en tant que directrice d'une crèche, où je vis cette situation. On a un représentant de la commune qui vient à tous nos comités, ce n'est pas uniquement un rôle de contrôle et de surveillance, mais ce rôle de présence d'un membre de la commune est très bénéfique par rapport à la collaboration, que ce soit au niveau financier ou au niveau projets en cours. Moi, je vois cela comme une grande richesse. Je pense qu'il ne faut pas oublier cet aspect de collaboration entre la commune et les associations.

En ce sens, je soutiens les arguments de Mme CASUTT qui allaient vraiment dans ce sens de collaboration plus que de surveillance.

M. RENEVEY : quelques remarques sur ce débat. Tout d'abord, pour soutenir M. AESCHBACHER sur la distinction entre la motion et la résolution. Ici, il s'agissait clairement d'une motion et non d'une résolution.

Sur le deuxième point, par rapport aux affirmations de Mme CASUTT, j'aimerais tordre le cou à une rumeur, puisque j'étais présent à cette assemblée générale, certes houleuse. L'une des personnes a dit lors de cette assemblée que le comité était illégal puisqu'il ne s'était pas réuni selon les statuts, ce qui a été immédiatement démenti par le comité en place. Donc, c'était une rumeur, puisque ce n'était pas le cas.

Par rapport au Lancy FC, puisque l'on parle beaucoup du Lancy FC, nous suivons, M. CARNAZZOLA et moi-même, la situation. Nous étions au courant des tensions, effectivement, dans une association, il peut y avoir des tensions. J'en ai déjà vécues un certain nombre depuis passé 8 ans que je suis en charge des sports, mais également dans d'autres associations. Ce sont des choses qui peuvent arriver dans une association et ce n'est pas parce que l'on a un conseiller municipal ou conseiller administratif au comité que les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

Je vois, contrairement à ce qu'a dit Mme DE VECCHI, deux problèmes au fait que l'autorité communale fasse partie du comité. Le premier point, si je prends le simple exemple du social, je prends les comités des terrains d'aventures, des crèches, des garderies, des maisons de quartier où on a en moyenne une séance de comité par mois, j'imagine le pauvre M. DEMIERRE ou moi-même assister à tous les comités toute l'année de toutes ces maisons de quartier, associations ou terrains d'aventures, c'est impossible. Rien que cela me semble extrêmement difficile et je vois mal un chef de service ou un collaborateur aller au comité qui plus est le soir pour assister à tous ces comités.

Le deuxième problème qui est, pour moi, le problème le plus grave, c'est une question de fond cette fois, c'est la problématique d'avoir soit un conseiller administratif, soit un chef de service membre du comité si ce comité dysfonctionne, si le comité a des problèmes de trésorerie ou de personnes, etc. quel est le rôle de l'administration qui est partie prenante dans ce cas-là. Pour moi, une administration municipale doit pouvoir être arbitre en cas de problématique grave. Ce sont des choses que j'ai dû faire de temps en temps, lors de dysfonctionnements importants dans une association. A partir du moment où on a un collaborateur, un chef de service ou quelqu'un qui est sur place, dans ce comité, il est extrêmement difficile d'être arbitre, alors que, justement, on peut nous dire aussi très

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

logiquement : vous étiez là au comité, vous n'avez rien dit, vous n'avez rien fait. C'est une vraie problématique de fond.

Mme CASUTT : je suis très étonnée de ce que je viens d'entendre, car pour moi toutes les maisons de quartier et les crèches ont un représentant de la commune. On apprend que c'est de l'ingérence, donc il faudrait peut-être qu'on revienne en arrière. On va enlever de toutes ces associations les représentants de la commune.

L'idée était de faire quelque chose qui soit équivalent pour toutes les associations de la commune. Puisque dans les maisons de quartier, il y a un représentant du Conseil municipal, au Lancéen, sauf erreur, il y a un conseiller administratif qui est présent au comité, dans les crèches, c'est le conseiller administratif, et s'il ne peut pas y aller c'est le chef de service.

C'est donc déjà le cas pour toutes ces associations. Si je vous entends bien, c'est de l'ingérence. Il faut alors revenir en arrière. On va enlever ces personnes qui représentent la commune de ces comités puisque c'est de l'ingérence.

Finalement, la résolution n'est peut-être pas inutile, mais elle va être faite dans l'autre sens. Plutôt que de mettre tout le monde sur un pied d'égalité et qu'il y ait juste une ou deux associations sur lesquelles on va revenir sur le fonctionnement de la représentation de la commune dans le comité, eh bien on revient sur tout le monde et on va tout changer.

Pour notre groupe, c'était une question d'être équitable au sein des associations qui ont de fortes subventions, pour que tout le monde soit mis sur un pied d'égalité. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un représentant dans une maison de quartier et pas dans des clubs sportifs qui s'occupent aussi d'énormément de monde.

Je pense qu'il doit y avoir une égalité et pourquoi traiterait-on différemment l'une ou l'autre association ? Si j'ai bien compris, la commune fait de l'ingérence dans un certain nombre d'associations. Je suis heureuse de l'apprendre.

M. MATHIEU : une précision sur le fonctionnement, le code civil, les articles 60 et suivants sur le pouvoir associatif, disent que l'association est 100% responsable et peut décider ce qu'elle veut pour elle-même, sauf quand elle signe des conventions, ce qui lui permet de limiter sa liberté. Si l'association signe des conventions, on sait très bien pourquoi, c'est pour avoir des subventions, la contrepartie c'est pour avoir des bâtiments ou des subventions.

Il faudrait vérifier pour la Fase, on pourrait regarder ici dans les conventions qu'on a signées avec eux, s'il est spécifié le fait qu'un membre du Conseil municipal soit présent. Tout ce que je sais concernant les institutions de la Fase et la Ville de Genève, c'est qu'il y a une présence des gens de l'administration, comme moi, mais uniquement lors de l'assemblée générale. Les autres comités sont libres, mais je ne sais pas quels sont les règlements en vigueur à la Ville de Lancy.

M. RENEVEY : je n'ai jamais parlé d'ingérence, j'ai simplement dit que pour moi il est problématique d'être juge et partie. Je maintiens ce que je viens de dire. Il est clair que si l'on met un conseiller municipal dans chacune des associations, pourquoi pas. Je trouverais d'ailleurs finalement assez logique que si vous êtes intéressés par la vie associative, vous puissiez aussi à titre privé, pas forcément en tant que conseiller municipal, être dans des comités. Je vous enjoins à entrer dans les comités. Si quelqu'un veut entrer au comité du Lancy FC, je suis persuadé qu'il vous accueillera à bras ouverts. Par rapport aux crèches, garderies ou autres, c'est vrai que l'on essaye d'être présent régulièrement, soit M. DEMIERRE soit moi-même, à un certain nombre de comités, mais de là à imposer notre présence à chacun des comités, le problème que j'ai évoqué se poserait.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. BONFANTI : j'aimerais ajouter un élément, pas sur le fond mais plus sur la forme. On a un peu le sentiment à l'arrivée de cette résolution que le timing est un peu inopportun dans la mesure où l'on sait qu'il y a un problème au niveau du Lancy FC actuellement. Le fait que cette résolution soit arrivée maintenant, un lien s'établit entre les difficultés du Lancy FC actuellement et cette résolution qui a été apportée au Conseil municipal aujourd'hui. Si cette résolution était arrivée 3-4 ou 6 mois avant ou après, le lien aurait été moins mis en évidence. Je pense que c'est surtout ce lien-là qui pose problème. On a l'impression qu'on attaque surtout une association qui fait un gros travail dans la commune, plutôt que toucher l'ensemble des associations.

M. FONTAINE : je vous propose de voter l'entrée en matière de cette résolution.

L'entrée en matière de la résolution est refusée par 23 non, 9 oui, 1 abstention.

16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ELARGIE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 16 septembre 2015 – Rapporteuse : Mme Martine CASUTT

a) CEVA – Présentation des espaces publics de la gare Carouge-Bachet et Lancy Pont-Rouge

=====

Mme CASUTT présente le sujet : nous avons eu une présentation exhaustive des futurs aménagements autour des gares de Lancy Pont-Rouge et Carouge-Bachet, par les chefs de projets, la DGT (transports) et le Département de l'environnement, transports et agriculture (DETA).

Le projet CEVA avec les cinq futurs aménagements à réaliser sur le canton ; Lancy Pont-Rouge, Carouge-Bachet, Champel-Hôpital, Eaux-Vives, Chêne-Bourg. Les investissements autour de cet axe sont de l'ordre de 300 millions (tram, bus, fondation des parkings, vélo-station, etc..).

Le pilotage est confié à l'Office de l'urbanisme, le travail de conception a duré 3 ans en collaboration avec les autorités communales et l'ensemble des partenaires.

Le périmètre Lancy-Pont-Rouge, c'est :

Deux différents PLQ :

1 côté activités et l'autre dédié aux logements.

- 119'000m² d'activités
- 4'500 places de travail
- 570 logements
- 19'000 montées et descentes/jour à l'horizon 2020
- 1 train toutes les 10 minutes dans les deux sens.

La future place de la gare est construite sous la forme d'un mail planté qui offre des espaces généreux aux piétons. Au bout de la place de la gare, il y aura une boucle de rebroussement de bus.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

600 places de vélos seront créées et des vélos stations afin d'atteindre une capacité de 2'000 places.

Il a fallu créer un passage supplémentaire sous la gare pour le flux des piétons.

Sur le schéma de mobilité, on voit les différents flux, un tourner à gauche a été supprimé, les mouvements de bus seront privilégiés.

On observe les nombreux bus et tram autour de la gare.

Pour répondre aux commissaires qui se demandent sur quelle base ils ont fixé les 2'000 places vélos, un bureau d'étude a regardé ce qui se passait autour des gares dans d'autres grandes villes, telle que Zürich.

Les futures habitations de l'Adret ne devraient pas créer de surcharge de trafic, selon des études d'autres quartiers proches des transports publics, très peu de véhicules sortent la journée.

Plusieurs commissaires s'étonnent de voir apparaître les lignes de bus K et L en terminus sur la place de la gare, ces bus vont dénaturer la place et surcharger le trafic sur la rampe du Pont Rouge.

La place de la gare qui semble très conviviale et « verte » sera encombrée par le trafic lié au « kiss&ride », des bus et des véhicules qui viendront rebrousser chemin pour aller sur la rampe du Pont Rouge suite à la suppression du tourner à gauche.

Un commissaire est choqué par l'itinéraire proposé via le chemin des Pâquerettes.

Les parkings prévus dans le quartier de l'Adret, un parking de 1'245 places accessible sous le P+R, avec un accès plus au sud par des rampes le long de la route des Jeunes. Au niveau de l'Adret une entrée est prévue au nord de la place de la gare et la sortie au sud, l'idée est que le transit Nord-Sud se fasse en sous-sol.

Un commissaire remarque qu'au niveau du processus de consultation avec les autorités lancéennes, le Conseiller administratif a fait cavalier seul et quand le Conseil municipal a été associé, la majorité de ses membres a été très claire pour déloger les bus K et L.

Le périmètre de Carouge-Bachet :

Les projets ont beaucoup évolué, le parking prévu est devenu souterrain, il a fallu intégrer la patinoire. Beaucoup de logements vont émerger, 1900 pour la Chapelle-les-Sciers et 600 pour Chapelle-Gui.

Il y aura une place basse et une place haute. Sur la place basse, on trouve une vélo-station, l'émergence CEVA Sud, le plateau TPG et l'accès au passage inférieur. Sur la place haute, on trouvera des aménagements publics. On trouve également une placette en contrebasse qui fera le lien avec la promenade des Crêtes.

Pour la mobilité : à l'horizon 2030, ce sera 3'800 montées-descentes CEVA ou 6'000 mouvements piétons/heure, 42 trams/heure, 900 mouvements vélos à l'heure de pointe. 2 lignes de tram, une boucle de rebroussement, 7 lignes de bus.

Les transports individuels motorisés, l'accès à la route de la Chapelle depuis la route de Saint-Julien sera supprimé, la desserte de quartier se fera à travers les parkings souterrains.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Le futur accès aux PLQ, avec la coupure de la route de la Chapelle, un nouvel axe à créer, les dessertes de quartier, l'accès par la route du Camp et la route de Saconnex-d'Arve.

Des commissaires s'inquiètent du report de circulation sur la route de Saconnex-d'Arve et le chemin des Avanchis. La commune de Plan-les-Ouates est-elle au courant du transfert de circulation chez elle ? L'objectif est de privilégier les routes de quartier et de diriger le trafic via la route de Saint-Julien, Plan-les-Ouates devra accepter ces modifications.

Pour la place haute, les négociations ont lieu avec la FPLC pour chaque bout de parcelle, les tractations avancent.

La gare sera une halte et seul un train sur deux s'arrêtera, donc toutes les 20 minutes.

c) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. BONFANTI nous précise que la présentation du 7 octobre pour l'interface des Palettes sera uniquement sur l'urbanisation, la question de la mobilité ayant déjà été largement débattue.

Le président nous rappelle les visites du CEVA des 26 et 27 septembre.

17) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 17 septembre 2015
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : M. VAN DER LINDEN est élu à la présidence et Monsieur DEROBERT à la vice-présidence.

b) Présentation de l'organisation et des tâches du service culturel

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : le service culturel est divisé en trois domaines d'activité qui recouvre la culture, la communication et les affaires économiques et il est placé sous la responsabilité de Mme BOUSSINA.

Au niveau de la culture, nous trouvons la bibliothèque de Lancy, dirigée par Mme ANDREY. Elle est composée de 9 personnes.

Il y a la Ferme de la Chapelle, dirigée par Mme KUNZ, assistée d'une personne, qui organise 5 à 6 expositions par année ainsi que des conférences, des rencontres intergénérationnelles, des ateliers pour les enfants durant les vacances scolaires.

Il y a la Villa Bernasconi, dirigée par Mme MARIÉTHOZ et assistée de deux personnes. La villa Bernasconi organise quatre expositions par année, des projections et conférences, des ateliers pour les enfants pendant les vacances scolaires, et Mai au parc.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Et finalement il y a Mme BABEL ROSTAN qui est en charge des affaires culturelles, c'est-à-dire qu'elle assure le lien entre les associations culturelles lancéennes, le suivi des manifestations organisées par ces associations, la création artistique, la quadriennale de sculpture, l'art urbain, la fête de la musique, l'exposition des artistes lancéens.

Quelques commissaires souhaiteraient pouvoir connaître le taux de fréquentation de la villa Bernasconi et de la Ferme de la chapelle. Un commissaire, qui trouve que l'offre est très riche, souhaiterait que la commune élabore une politique culturelle en définissant des axes stratégiques cohérents et clairs.

c) Présentation de la bibliothèque de Lancy par sa responsable

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : la bibliothèque a été ouverte en 1968 et a été entièrement rénovée en 2011. Elle comprend 33000 documents, dont 13000 dans le secteur jeunesse. Elle dispose de 300 m2.

En 2014, la bibliothèque a reçu la visite d'environ 50 classes et a géré environ 83000 prêts, dont 46'000 concernaient des habitants de Lancy. Tout au long de l'année, des animations sont proposées au jeune public, comme des lectures thématiques, des lectures hivernales.

La bibliothèque est ouverte au public 22 heures par semaine, et les classes et les crèches sont accueillies en dehors de ces horaires. L'inscription et le prêt sont gratuits. Toutefois, en cas de retard, le lecteur doit payer une amende de 50 centimes par semaine de retard et par document. Au bout de quatre rappels, la bibliothèque peut facturer le document plus 5.- de frais d'équipement. En 2014, la bibliothèque a encaissé un montant de Fr. 4075.— pour les amendes et rachats de cartes-lecteur perdues.

d) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : le Conseil administratif a décidé de poursuivre la collaboration avec Chèque culture pour l'année 2016. Ce chèque permet à des personnes aux revenus limités d'être aidées pour assister à différents événements, comme l'accès à des musées ou à des manifestations organisées par des collectivités.

Le Fonds d'art visuel qui gère les œuvres d'art exposées sur le domaine public et les parties communes des bâtiments appartenant à la Commune sera composé des membres suivants : M. FONTAINE pour le Conseil municipal, MM. JOLY ET DELÉGLISE, artistes, M. TSCHUMI, architecte, M. RUDAZ, du service des travaux, Mme MARIÉTHOZ, du service de la culture, M. GUÉRITTEY, du service de l'urbanisme, et M. LORENZINI, Conseiller administratif.

Le Fonds d'art visuel travaille actuellement sur plusieurs projets, comme le concours pour l'installation d'une œuvre d'art dans l'école du Sapay ou encore l'élaboration d'un recueil et d'une vidéo présentant les œuvres d'art dans les écoles de Lancy, pour en faire un matériel didactique à l'attention des enseignants. Ce fonds est alimenté à hauteur de Fr. 3.- par habitant annuellement, soit Fr. 90'000.-. Le Fonds a une autonomie et ne dépend pas de la Commission de la culture. Il réfère au Conseil administratif. Un projet de référencement informatique des œuvres est en cours. Un commissaire demande que la commission puisse examiner le budget lié à la culture avant la Commission des finances.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**18) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**
Séance du 28 septembre 2015 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

M. DEROBERT présente le sujet : M. MATHIEU est élu président. M. AESCHBACHER est élu vice-président.

b) Présentation de l'activité du service des affaires économiques et du secrétariat général
=====

M. DEROBERT présente le sujet : une présentation nous est faite par Mme BOUSSINA du service des affaires économiques.

Les missions du service sont variées : contacts personnels avec les entreprises, organisation d'évènements, élaboration d'outils permettant une vision très précise du tissu économique, interface avec les organismes cantonaux et, plus modestement, attirer à Lancy des entreprises qui souhaitent s'installer sur le canton grâce aux atouts de la ville : proximité avec le centre-ville, l'aéroport, le CEVA dans le futur.

Il est à noter qu'une base de données regroupant les informations sur nos entreprises est tenue et consultable via internet.

Le service organise par ailleurs trois manifestations sur l'année, une journée annuelle des entreprises regroupant environ 120 à 150 entreprises, et deux petits-déjeuners d'entreprise ou 60 à 80 personnes participent.

Le secrétariat général nous est ensuite présenté par notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI.

Mme De GARRINI nous présente différentes tâches incombant au service qu'elle dirige qui sont entre autres et de manière non exhaustive :

- Informer et soutenir le Conseil administratif dans la gestion de ses dossiers.
- Faire exécuter toutes les décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal.
- Représenter l'administration auprès des deux Conseils et de la population.
- Assurer la gestion du personnel communal au niveau des ressources humaines, avec la collaboration des chefs de service.

Les commissaires ont pu constater que les activités de ce service sont variées.

Je lisais dans les rapports traitant du même sujet lors de la précédente législature qu'il était déjà mentionné l'augmentation de la charge de travail de ce service « due à un accroissement de la population lancéenne ». On ne peut que constater que ce point n'a pas changé mais aussi se féliciter que la précédente insuffisance de locaux pour notre administration est un point qui est maintenant réglé.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**19) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 29 septembre 2015**
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Mme MARMY est nommée présidente et M. REOLON vice-président.

b) Présentation de la Fondation des Evaux
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif en charge des sports explique que la Ville de Lancy participe à hauteur de 22% aux coûts de ladite fondation.

Le directeur de la fondation poursuit en précisant que la Fondation des Evaux est une entité publique autonome qui a pour mission d'offrir des prestations de qualité, des infrastructures de sport diversifiées et accessibles à tous, tout en valorisant la nature et la biodiversité environnante.

Il effectue un historique de la fondation ainsi qu'une description de sa structure et de son organisation. Enfin, il explique que pour 2014 les trois objectifs principaux ont été atteints. Il précise ensuite les objectifs pour la période 2015-2017.

Un commissaire souhaite connaître le coût de la reconstruction du restaurant. Il s'élèvera à 5,6 millions pour une reconstruction à l'identique mais en l'état rien n'est encore décidé en raison de la problématique du financement.

Le directeur précise à un commissaire que le budget de fonctionnement de la fondation est d'environ 4 millions par année.

Plusieurs commissaires se soucient de l'accès au site avec les TPG ainsi que de la piètre qualité de la route.

Il est répondu que pour les TPG, le bus n'arrive pas à circuler sur cette route en raison de son gabarit. Enfin s'agissant d'une route communale, celle-ci appartient majoritairement à la ville d'Onex mais la commune a toujours répondu qu'il incombait à la Fondation des Evaux de participer à sa rénovation.

c) Projet de délibération du Conseil municipal pour la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif présente ce sujet en rappelant qu'il s'agit d'un projet de délibération présenté par le groupe MCG et qui a été accepté par le Conseil municipal.

Il tient cependant à préciser qu'il se pourrait qu'il y ait erreur sur l'école indiquée.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Malgré un tour de table, il n'est pas possible de répondre à cette interrogation. Il est donc décidé d'inviter le dépositaire de cette délibération à la prochaine commission afin d'avoir la réponse à la question soulevée. Un commissaire en profite pour rappeler que le règlement du Conseil municipal précise que si l'auteur du projet n'est pas membre de la commission, il y participe avec voix consultative et que si le règlement avait été respecté, l'auteur aurait été convoqué aujourd'hui.

d) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le délégué au sport effectue un retour sur l'édition 2015 de Tuttisports. La modification de la date a été perçue positivement par les associations qui se disent très satisfaites. Pour l'année prochaine, l'école recommençant le 31 août et le Jeûne Genevois tombant le 8 septembre, la manifestation aura lieu du 12 au 17 septembre 2016.

Il indique également que la fréquentation de la piscine à fin août est de l'ordre de 150'000 visiteurs. Il faut remonter à 1973 pour retrouver de tels chiffres. Il précise qu'il y a prolongation de l'ouverture du bassin olympique de la piscine de Marignac jusqu'au 18 octobre prochain

Un commissaire souhaite l'audition du Lancy FC en commun avec la Commission des finances pour traiter du concept sportif ainsi que de l'aspect financier au vu de la subvention reçue par ce club. Il souhaite également l'audition du président de la fondation du stade ainsi que celle du président du Servette FC afin d'avoir un point de situation sur le stade de Genève. Enfin, il aimerait également recevoir les représentants du Genève Servette hockey club pour connaître l'état du dossier de la patinoire du Trèfle Blanc.

20) COMMISSION CONJOINTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES SPORTS

Séance du 30 septembre 2015 – Rapporteur : M. Yves PAGE

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

M. PAGE présente le sujet : M. PYTHON est élu à la présidence de la Commission du développement durable.

M. MAUGUÉ est élu à la vice-présidence de la Commission du développement durable.

b) Présentation du service de l'environnement et de la déléguée au développement durable

=====

M. PAGE présente le sujet : les effectifs du service de l'environnement se montent à 75 personnes, soit 73,8 postes et 4 apprentis.

Le service de l'environnement, c'est une dizaine de métiers différents. Il s'occupe de 38 km de chaussée, 31 km de trottoirs, 10 km de rues piétonnes, 50 ha de parcs publics, gère 11'100 tonnes de déchets par année, produit 40'000 plantes par année, gère les 90 véhicules

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

immatriculés sur la commune de Lancy et 320 machines et monte et démonte 195 manifestations par année.

Les missions du service de l'environnement sont notamment les suivantes :

- o Nettoyer les routes et les places
- o Entretien et restaurer les parcs
- o Accompagner les manifestations
- o Nettoyer et restaurer les préaux d'école
- o Entretien et renouveler les terrains de football
- o Garantir la circulation pour l'ensemble des usagers
- o Assurer le bon fonctionnement des véhicules et machines communales
- o Gérer l'ensemble des déchèteries communales
- o Produire les fleurs plantées sur la Ville de Lancy
- o Gérer l'ensemble des tâches liées à un cimetière

M. HASLER en vient aux enjeux du service :

- o Maintenir/augmenter la qualité et la propreté des espaces publics
- o Améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les espaces publics
- o Maintenir/augmenter les valeurs en matière de biodiversité
- o Augmenter la relation de proximité avec les usagers
- o Organiser l'arrivée des nouveaux quartiers
- o Améliorer le tri et la gestion des déchets
- o Maintenir des interventions « mesurées » et efficaces en matière de viabilité hivernale
- o Offrir des infrastructures innovantes et diversifiées en matière d'espaces publics.

Mme TOMBET indique que le poste de délégué au développement durable, actuellement à 70%, a été créé en 2006 suite aux ateliers du futur et à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Elle précise que, contrairement à d'autres communes, ce poste n'est pas rattaché à un service mais directement au Conseiller administratif en charge du développement durable afin de garantir une sorte de neutralité et une transversalité entre les services tels que l'environnement, les affaires sociales et le service des travaux et de l'urbanisme.

c) Présentation de la stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme TOMBET nous fait part de la définition suivante, plus concrète et mieux adaptée à l'échelle locale : « Le développement local durable est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale ».

Mme TOMBET mentionne ensuite des étapes suivantes :

- Dès 2000, le Conseil municipal signe la charte européenne des villes durables (Charte d'Aalborg). S'ensuivent la formation d'un groupe de pilotage et la tenue des Ateliers du futur.
- Dès 2006, l'Agenda 21 est mis en œuvre, avec la création du poste de délégué au développement durable et la réalisation d'une partie des recommandations issues des Ateliers du futur. Des actions et des projets sont mis en place.
- Dès 2014, un bilan et une évaluation de la démarche sont établis.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Un outil appelé « profilographe » communal, développé par le canton de Berne, a été utilisé pour avoir une vue d'ensemble des forces et faiblesses de la commune sur la base de 111 indicateurs des thématiques du développement durable. Sur la base de l'état des lieux, dix thématiques prioritaires ont été déterminées par l'administration et le Conseil administratif :

- Urbanisation et aménagement du territoire
- Gestion de l'énergie et de l'eau
- Mobilité
- Politique d'achats responsables
- Gestion des déchets
- Nature et paysage
- Sensibilisation, information et éducation
- Économie locale
- Cohésion sociale, intégration et solidarité
- Culture, sports et loisirs

La volonté du Conseil administratif et de l'administration est de fixer :

- Un cadre de référence
- Des objectifs concrets et mesurables
- Un programme d'actions et un calendrier, qui permettra de prioriser les dix thématiques
- Des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions

Une « Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy » a été élaborée. Cette stratégie servira de cadre de référence pour la mise en œuvre du développement durable dans les projets communaux. Il s'agit de passer de l'Agenda 21 à une démarche transversale et pragmatique à l'échelle communale entre les différents services. Cette stratégie est complémentaire au plan directeur communal 2008 et alignée avec le plan directeur cantonal. Elle doit ensuite être déclinée en un « Plan d'action du développement durable – programme 2016-2020 », lequel sera complémentaire au plan directeur communal qui sera révisé en 2016-2017, tout en prenant en compte les différents objectifs cantonaux.

Les prochaines étapes sont :

- L'évaluation du document « Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy » par la commission
- Un retour sur ce document par la commission et le Conseil administratif
- La validation par la commission si possible lors de sa séance du 11 novembre puis en plénière
- L'élaboration du programme d'actions début 2016

M. BONFANTI précise que le planning est intentionnel : si de nombreuses idées de la commission devaient venir compléter le document, le travail pourrait continuer en décembre et en janvier. Il s'agit vraiment d'une démarche de concertation.

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : M. BONFANTI confirme que la Commune recherche le futur remplaçant de M. DESCHENAUX, qui part à la retraite au mois de mars.

Dans le cadre du parking pour les voitures dans le parking de la Mairie, un commissaire demande s'il serait possible d'augmenter la surface dévolue aux vélos et aux vélos électriques, en pensant également à une petite place pour les scooters ?

M. HASLER indique que cet aspect sera intégré dans le cahier des charges du projet de réaménagement du parc de la Mairie.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015**21) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 octobre 2015**
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**a) Bilans des consommations énergétiques 2014 du patrimoine administratif**
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : M. ERETZIAN rappelle qu'une nouvelle politique énergétique a été lancée avec le Conseil administratif en 2013. Depuis 2008, Lancy est Cité de l'énergie, ce qui signifie qu'elle mène activement une politique énergétique durable. Un nouvel audit aura lieu en 2016. Lancy a également signé la charte Négawatt en décembre 2013 en s'engageant à réduire de 7 % ses consommations d'électricité et thermiques d'ici à 2016. En contrepartie tous les kWh économisés sont remboursés par les SIG à hauteur de 12 centimes le kWh.

Depuis son arrivée en 2013, M. ERETZIAN a fait le bilan des consommations par fluide depuis 2011, il a établi une base de données des bâtiments du point de vue énergétique, il a fait des schémas des fluides des installations d'une certaine importance et a établi l'évolution de la consommation fluide par fluide sur 3 ans. Les indices de dépenses de chaleur ont également été établis. Une thermographie des plus grands bâtiments de la commune a été réalisée. Le principal fluide énergétique sur le parc immobilier est le gaz naturel et représente 70 % de la consommation annuelle en énergie thermique, contre 15 % pour le mazout et 15 % pour les réseaux de conduite à distance. Au niveau de l'électricité la consommation cumulée du patrimoine administratif en 2014 s'élève à un peu plus de 4'000'000 kWh, ce qui correspond à un montant facturé de presque Fr. 600'000.--. Cette dépense demeure stable depuis 2012. Quant à la consommation cumulée en gaz, elle atteint un peu plus de 6'5000'000 kWh en 2014. Les rénovations et optimisations des installations ont permis une diminution du coût de l'énergie. Concernant l'eau, quasiment 101'000 m3 ont été consommés en 2014. Même si on doit encore optimiser les installations, on constate quand même une diminution des dépenses. Seul le bâtiment de la voirie à Ternier est raccordé à Cadiom.

Les gros consommateurs de la commune sont pour la plupart les écoles.

Chaque année la commune doit établir les indices de dépense de chaleur. 42 bâtiments sont soumis à cet indice. L'indice moyen est proche de la moyenne demandée. Toutefois 6 bâtiments anciens ont un indice 50 % plus élevé. Il s'agit du centre Maignac, de l'ancien poste de police au Grand-Lancy, de la ferme Navazza, de la villa campagne Cérésolle, du parascolaire Rambossions et de la villa parascolaire du chemin de la Solitude. Ces bâtiments vont faire l'objet d'un audit énergétique et de mesure d'optimisation.

b) Divers
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : M. ERETZIAN nous informe que l'Etat a lancé un programme dénommé "Géothermie 2020" pour analyser le potentiel géothermique de son sous-sol. Le géomètre des SIG a annoncé que le sondage du sous-sol de Lancy débutera prochainement au chemin des Verjus et à la route des Jeunes. Il durera quelques semaines. Les résultats seront communiqués dans le courant de l'année prochaine.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Concernant l'association « pour un séparatif équitable » qui demande à être reçue par la Commission des travaux, M. LORENZINI indique qu'un long courrier explicatif lui a déjà été envoyé et les invite à participer aux rencontres qui vont être organisées pour les riverains. Ces séances sont déjà planifiées, la première aura lieu le 4 novembre à 19h30 à la maison de quartier du Plateau. Si cela n'est pas suffisant, la commission pour les recevoir ensuite.

Finalement, un grand remerciement est adressé à M. RUDAZ pour l'organisation de la visite très intéressante de l'école des Palettes rénovée.

22) COMMISSION SOCIALE – Séance du 6 octobre 2015 – Rapporteuse : Mme Sandrine GILLIERON

a) Présentation de la Maison de quartier du Plateau

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : la maison de quartier du Plateau est située 34, avenue du Plateau. Elle est présentée par son président, M. Daniel FAVRE, et une animatrice, Virginie GAUD.

Cette maison de quartier est née il y a 3 ans de l'initiative du Conseil municipal, intention vite relayée par de nombreux habitants qui se sont immédiatement constitués en association.

Lorsqu'en 2017 son pavillon provisoire laissera place à une maison en dur, cette construction triplera sa surface.

Les enfants les plus représentés ont entre 9 et 13 ans.

La mise en place d'un centre aéré dès cette année a pu désengorger les inscriptions au centre Marignac.

Cette maison pratique l'accueil libre tout en préservant une inscription ferme des petits dès 4 ans pour les mercredis matin et midi, ainsi que les journées du mercredi. L'équipe d'animation considère nécessaire de communiquer de façon plus détaillée auprès des parents au sujet de l'accueil libre, ce qui mènerait à un usage plus généralisé de cette offre.

Les mardis et vendredis de 16h00 à 18h00 sont ouverts aux enfants de 6 à 12 ans. Les adolescents sont accueillis à toutes les heures d'ouverture, en plus de soirées de dj rapp, de foot et de volley. Les vendredis soirs sont tout-public. L'équipe explore différentes offres d'activités qui puissent attirer les jeunes filles pré-adolescentes afin de les fidéliser aux lieux.

Un programme d'animation hebdomadaire, en plus des événements festifs, complète cet accueil. Une collaboration s'est établie avec l'association VIVA autour de la transmission intergénérationnelle des savoirs en technologies modernes.

La maison demande une contreprestation lors du prêt d'un local, ceci sous forme de service rendu. Ce système fonctionne bien et fidélise les habitants.

La maison de quartier fonctionne avec 25% de secrétariat, un taux d'activité qu'il faudra penser à la hausse, soit un 40% en 2016, afin d'absorber le travail supplémentaire lié au centre aéré. Des heures supplémentaires sont à prévoir en 2016 pour les réunions des animateurs et

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

des habitants, qui permettront de prévoir les besoins et postes de travail pour l'ouverture de la future maison de quartier.

Les effectifs actuels sont de 230% de poste animateurs, 100% d'assistants socio-éducatifs, 3600 heures de moniteurs par an, 5% d'assistant technique, et 25% de personnel de nettoyage.

b) Rapport du Contrat de quartier Palettes-Bachet et perspectives

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : le bilan du contrat de quartier de Palettes-Bachet nous a été présenté par son co-président, M. Denis GUDET, ainsi que deux habitants membres du comité de pilotage ou COFIL. S'y ajoutent des informations de Mme Corinne GACHET CREFFIELD, co-présidente de ce COFIL, et Mme Emily TOMBET, coordinatrice du contrat de quartier dans le cadre de sa fonction communale à Agenda 21.

Pour Genève, le concept contrat de quartier est né il y a quelques années sur la commune de Vernier. Il s'agit de la co-construction de projets collectifs entre administrations et habitants, et de leur évaluation conjointe.

Les thématiques visées sont les équipements, l'animation, le développement du quartier et l'intégration. Trois instances suivent le processus : le comité de pilotage composé d'habitants, de représentants de la commune, de partenaires sociaux ; le groupe d'accompagnement des groupes de projet et une plénière annuelle publique.

Deux projets importants ont vu le jour dans le contrat de quartier Palettes-Bachet : une patinoire synthétique s'est installée sur l'esplanade des Palettes l'hiver passé. Elle a été fréquentée par 1000 habitants, dont 50 enfants par dimanche. De nombreux jeunes y ont été engagés en soirée.

Un échiquier permanent a été installé cet été derrière l'Etoile Palettes. Le matériel y est utilisé régulièrement et respecté.

Pour les deux projets, de nombreux jeunes ont participé à la surveillance des activités.

Les difficultés liées à ce contrat de quartier sont les suivantes :

- Les habitants n'ont pas été assez nombreux pour former un groupe d'accompagnement
- Malgré le fait que le COFIL ait adapté ses canaux de communication aux différents publics, les prises d'initiative des habitants demandeurs étaient insuffisantes.
- Le taux d'activité nécessaire en mairie pour la coordination et l'accompagnement des projets a été de 100% de septembre 2014 à janvier 2015, au lieu des 20% planifiés.
- On constate qu'il est indispensable de repenser le vocabulaire officiel qui présente le contrat de quartier.
- Alléger la procédure facilitera l'implication de jeunes adultes.

Le COFIL propose pour la suite d'instaurer une permanence d'information et de réception des propositions.

Suite à cette présentation, M. RENEVEY salue l'investissement généreux de chacun et l'objectivité du rapport.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

La forme actuelle du projet n'est pas adaptée à une population majoritairement défavorisée. De plus, Mme TOMBET termine son mandat de coordination fin 2015.

Sur la base de ce bilan, le Conseil administratif aboutit à la proposition suivante : un délégué à la jeunesse, engagé prochainement par la commune et qui aura pour mission de fédérer les acteurs sociaux qui partageront les locaux du Megaron, sera aussi mandaté pour coordonner les différents contrats de quartier actuels et futurs. Il aura pour tâche aussi d'alléger le dispositif du contrat de quartier Palettes-Bachet. Le COPIL sera son relais auprès des habitants.

Dans le but de renvoyer le contrat de quartier aux habitants, la commission sociale souhaite qu'un seul conseiller municipal fasse partie du COPIL, pour y représenter le Conseil municipal dans son ensemble.

Le financement traditionnel d'un contrat de quartier, qui est assuré par une clé de répartition entre commune, canton et Confédération, laissera un solde positif à fin 2015.

On pourra réinvestir ce montant dans cette nouvelle configuration.

Un soutien financier de la Confédération restera par la suite possible selon le projet, ainsi qu'un soutien du fonds cantonal pour la cohésion sociale, si le quartier visé est éligible à ce fonds.

c) Divers

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : pas de divers.

**23) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ELARGIE A L'ENSEMBLE DU
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 7 octobre 2015 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT****a) Quartier des Semailles – Présentation de l'avant-projet du PLQ des Palettes**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. GUÉRITTEY nous rappelle le contexte ; un PDQ communal des Semailles a été déposé en mai 2012. En parallèle, l'Etat a déposé 5 PLQ, 4 ont fait l'objet de recours levés en juin 2015 et le cinquième qui a été retiré de la procédure, dû au projet du tram.

Trois concertations avec les acteurs concernés ont eu lieu sur la base de 4 variantes, la variante présentée est une variante 5b découlant des remarques de chacun et des remarques du Conseil administratif. Celle-ci sera présentée aux acteurs de la concertation le 14 octobre, les réponses seront données, mais il n'y aura plus de changements.

Cette variante permet de construire des logements sur la périphérie du secteur, 3 aires d'implantation sont prévues. On retrouve des gabarits différents selon les emplacements de R+1 à R+10, on peut déroger à la règle des 21m. de haut si la densité est respectée. La zone de transbordement reste à ciel ouvert sur une largeur de 20m.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Un programme mixte est prévu avec un rez-de-chaussée dévolu aux commerces et des logements dans les étages sur l'avenue des Communes-Réunies, des espaces communs au rez-de-chaussée et des logements sur l'arrière. Le projet prévoit des placettes plantées et des espaces publics.

Une étude d'impact en matière de mobilité est en cours, le rapport sera établi en fin d'année.

Les logements prévus seront mixtes.

Les commissaires s'inquiètent de l'implantation du tram au centre du quartier au niveau des nuisances, tant sonores, que visuelles, ainsi que de la population de transbordement.

Pour cet avant-projet urbanistique et architectural, la réflexion a également porté sur la levée des déchets, de l'accessibilité aux services d'urgence et de livraison.

Il est relevé les deux grandes qualités de ce projet, premièrement avoir des modulations en terme de gabarits afin d'éviter la logique des blocs linéaires, et deuxièmement le jeu des traversées pour accéder à l'espace central.

Ce PLQ a tenu compte de l'emprise du tram, mais il ne définit pas celle-ci.

b) Information sur la motion du 30.04.2015 « Tram 15 : conséquences pour les Palettes et le secteur de Lancy-Sud »

=====

Mme CASUTT présente le sujet : le Conseiller administratif reprend les demandes et donne les réponses : pour la demande concernant l'agrandissement de la boucle du Trèfle Blanc afin qu'elle se substitue au pôle d'échange prévu aux Palettes. L'Etat n'a pas changé sa décision, la DGT considère que l'interface doit se faire aux Palettes. La boucle du Trèfle-Blanc est une boucle technique. Pour le maintien d'une liaison entre le chemin des Semailles et des Palettes et les places de stationnement, l'Etat ne souhaite pas entrer en matière.

Par ailleurs le cheminement piétonnier entre la berme centrale et les voies de tram sera remplacé par un trottoir. Le point de récupération des Palettes est apparemment supprimé sans emplacement de substitution proposé.

Le projet réintègre toutefois 40 places de stationnement sur les 135 perdues.

Pour un commissaire, la position du conseil d'Etat est scandaleuse, il propose de convoquer M. BARTHASSAT et ses chefs de services. On ne peut pas convoquer un conseiller d'Etat, mais seulement l'inviter. On pourrait également voir avec le Grand Conseil pour trouver des appuis.

b) Information sur la résolution du 26.02.2015 concernant le quartier de l'Adret

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. BONFANTI rappelle que la résolution demande que la place de la Gare ne puisse servir de boucle de rebroussement des bus articulés et que ce transfert modal entre le CEVA et les bus TPG se fasse à l'emplacement de l'actuelle boucle de rebroussement du tram de l'autre côté de la route du Grand-Lancy.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

Il indique la chronologie des événements :

- En février 2015, la requête est enregistrée auprès de l'office des autorisations de construire.
- A fin février 2015, le vote de la résolution du Conseil municipal intervient.
- En mai 2015, un préavis négatif de la ville de Lancy est envoyé pour respecter la résolution.
- En septembre 2015, le préavis de la commune a été repoussé ; quelques jours plus tard, l'autorisation de construire est délivrée par le canton.
- La commune a jusqu'au 2 novembre pour recourir contre l'autorisation de construire, ce qu'elle entend faire.

c) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. BONFANTI annonce que le Conseil administratif a terminé de valider le rapport sur l'initiative populaire « Pour une intégration harmonieuse du tram à Lancy ». Il sera présenté au prochain Conseil municipal.

Mme NAHORY indique que la séance du comité de pilotage pour la patinoire ne se réunira pas le 15 octobre, le GSHC n'est toujours pas en mesure de divulguer le nom de l'investisseur privé. Cet investisseur, d'origine russe, ne veut pas passer par une AIMP et il souhaiterait une procédure de gré à gré avec l'architecte. Il est difficile pour une collectivité publique de passer outre la procédure pour un projet de 20 millions. Un commissaire demande si une séance commune avec la Commission des sports est envisageable. Un autre a le sentiment que la patinoire a été mise de côté au profit de la salle des fêtes.

Un commissaire signale un chemin qui a été fermé près du quartier de la Chapelle.

* * * * *

M. FONTAINE : j'aimerais vous rappeler que lors de la précédente législature, il a été plusieurs fois discuté de supprimer ces points d'information. On avait réussi, pour favoriser le public présent, pour qu'il ait aussi les informations, alors que tout conseiller municipal est censé lire les rapports qu'il reçoit à travers CMNet, on avait réussi à conserver ces informations, à condition qu'elle dure au maximum 4 minutes.

Sans aller jusqu'aux techniques du Grand Conseil où le Président est censé chronométrer, je dirais aux présidents des commissions et aux rapporteurs de faire un effort. Sur les rapports que l'on a entendus ce soir, je n'ai rien à dire ils sont parfaits, quand il y a une présentation powerpoint, je pense que cela peut prendre un moment supplémentaire, mais s'il vous plaît relisez-vous lorsque vous faites un rapport et essayer de conserver cette durée de 4 minutes, faute de quoi les gens vont relancer cette demande de supprimer les informations. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, faites un effort, essayez de respecter les 4 minutes.

24) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. SIDLER : j'ai une proposition. J'aimerais que l'on puisse retrouver sur CMNet les contrats de prestations qui ont été signés.

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

M. VINCENT : on m'a remis un document du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie concernant les noms des gares du CEVA, car il semblerait que la dénomination actuelle des gares situées sur le canton de Genève ne respecte pas entièrement les directives fédérales et est le fruit d'une nomenclature progressive et non-coordonnée.

De ce document, il ressort que le Lancy Pont-Rouge et l'autre gare qui serait sur Lancy est susceptible de changer de nom et donc Lancy Pont-Rouge pourrait devenir Carouge-Les Acacias en rapport au numéro postal du lieu, qui est 1227 Les Acacias et pas Lancy.

Il semblerait que la direction de la mensuration officielle doit contacter le Conseil administratif pour parler de ces différents éléments. J'aimerais savoir s'il a été informé et si c'est le cas où on en est. Je transmettrai ce document à mes collègues qui sont dans la commission nécessaire pour aller de l'avant le cas échéant.

M. NUROCK : j'ai une question sur la réparation de la barrière qui se trouve juste devant la villa Bernasconi, qui est toujours cassée et où il y a un magnifique triangle avec un panneau de limitation de vitesse à 60 km/h. Je vous rappelle que cette question avait déjà été posée lors du précédent Conseil municipal. De plus, en cas d'accident dû à la vitesse, j'aimerais savoir qui sera tenu responsable, sachant que maintenant les autorités sont au courant et s'il y a déjà eu des interventions pour cette réparation.

M. RENEVEY : une réponse pour les contrats de prestations. J'ai découvert avec vous que certains contrats de prestation n'étaient pas à jour. On regardera pour faire en sorte de mettre à disposition les contrats de prestations signés, ce qui évitera ce genre de problèmes.

M. LORENZINI : concernant la barrière, en effet la remarque a été formulée lors du dernier Conseil municipal et nous avons écrit au département pour lui rappeler ses obligations puisqu'il s'agit d'une route cantonale. C'est à lui de procéder à ces réparations.

M. BONFANTI : pour répondre à la question concernant le nom des gares, nous avons des séances de comité de pilotage par rapport au CEVA, et maintes fois nous avons dit que nous souhaitions discuter du nom de la halte qui s'appelle actuellement Halte Carouge-Bachet et de la gare Lancy-Pont-Rouge. Il s'avère qu'actuellement ce sont des noms qui ont été donnés pour les travaux, ce ne sont donc pas les noms définitifs. Nous aurons une séance bientôt, je l'espère, plusieurs fois nous l'avons demandé, nous attendons une réponse par rapport à cela. Il est vrai que cela prend un peu de temps, mais plusieurs fois nous avons demandé que la Halte Carouge-Bachet ait un autre nom parce que, comme elle est sur notre commune, il n'y a pas de raison qu'elle s'appelle Carouge.

La séance est levée à 23h10.

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

Séance ordinaire du 29 octobre 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Christine BEUN : j'ai, non pas une question, mais un remerciement d'avoir mis une barrière métallique sur le chemin du Voiret. Le chemin du Voiret est ce petit chemin qui mène des Semailles à travers des immeubles jusqu'à la poste, la Migros, etc.

En effet, en 2013, il y a déjà eu un gros accident où un monsieur en fauteuil roulant électrique est tombé dans l'eau, parce qu'il n'y avait pas ces barrières qu'il y a maintenant.

A la suite de cet accident, il est devenu hémiplégique, il a fait une demande auprès de la Mairie qui a abouti par la pose de ces barrières métalliques qui sont solides. Ce monsieur vous remercie, je crois qu'il l'a déjà fait auparavant, ainsi que ses collègues.

Une autre personne du public : j'aimerais revenir sur notre initiative d'ALMA, dont vous avez parlé en début de séance, pour laquelle vous allez réfléchir si vous préparez un contre-projet ou si vous acceptez notre initiative.

J'aimerais juste vous parler de la question des parkings. Actuellement, avec les parkings en zone bleue, il n'y a déjà pas suffisamment de places pour tous les habitants du Grand-Lancy et surtout du quartier. Je sais que les Verts sont toujours opposés aux voitures, mais les personnes qui ont des voitures ne vont pas les vendre parce que le tram passera par là.

M. FONTAINE : Madame, je suis désolé de devoir vous interrompre, le public peut poser des questions. Donc si vous avez une question pour le Conseil administratif, je vous propose de la poser. Dans le cas contraire, je ne peux pas vous laisser continuer. Si vous voulez plus d'information, il faut nous écrire.